UFR
UNIVERSITÉ DE ROUEN

ACCUEIL DES FRATRIES

Analyse de l'expérience de professionnels travaillant dans le cadre des villages de l'Association SOS VILLAGES D'ENFANTS

Régine Scelles

Professeur de psychopathologie

Avec la collaboration de

Clémence Dayan et Ingrid Picon

Psychologues cliniciennes, doctorantes, Rouen

Septembre 2006



Crédit photo : Wolfgang Kehl

SOS Villages d'Enfants

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance

Je remercie vivement toutes les personnes qui ont participé à ces rencontres, j'espère que l'analyse de leurs propos ne trahira pas ce qu'ils ont voulu transmettre de leurs expériences.

1 INTRODUCTION 6

2 LA FRATRIE : FIGURES COMPLEXES 8

2.1 FRATRIE : APPROCHES THEORIQUES 11
2.1.1 APPROCHE ANALYTIQUE 11
2.1.2 APPROCHES SYSTEMIQUES 12
2.1.3 APPROCHE ADLERIENNE ET SES DEVELOPPEMENTS 13
2.1.4 APPROCHE DEVELOPPEMENTALE 14
2.1.4.1 Construction identitaire 14
2.1.4.2 Processus de socialisation 15
2.2 FIGURES PARENTALES ET LIENS FRATERNELS 16
2.3 LIENS FRATERNELS, RELATIONS, INTERACTIONS ET FIGURES D'ATTACHEMENT 18
2.4 TRANSMISSION ET TRANSFORMATION 21
2.5 FRATRIE ET PROCESSUS DE RESILIENCE 22
2.6 FRATRIES RECOMPOSEES 24
2.7 FRERES ET SŒURS ACCUEILLIS CONJOINTEMENT 25
2.7.1 DIFFERENTES SITUATIONS DE PLACEMENT 26
2.7.2 ACCUEIL DES FRATRIES : QUELQUES RESULTATS 27

3 PROTOCOLE 31

4 RESULTATS 33

4.1 REPRESENTATIONS DE LA FRATRIE 34
4.1.1 ASPECTS POSITIFS DU PLACEMENT CONJOINT 36
4.1.1.1 Groupe qui offre sécurité et protection 37
4.1.1.2 Groupe primaire de socialisation 38
4.1.1.3 Frère comme partie de soi 39
4.1.1.4 Groupe qui fonde la famille 39
4.1.2 QUAND VIVRE ENSEMBLE FAIT SOUFFRIR 40
4.1.3 FRATRIE, UNE HISTOIRE COMMUNE ET INDIVIDUELLE 41
4.2 ACCUEIL DANS LA MEME MAISON DE PLUSIEURS FRATRIES 42
4.3 RELATIONS AVEC LES PARENTS 44
4.3.1 PARENTS TOXIQUES POUR LEURS ENFANTS 46

4.3.2 VISITES DES PARENTS PROBLEMATIQUES 47
4.3.3 PROCESSUS DE CHANGEMENT DANS LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS 48
4.3.4 NECESSITE D'UN TIERS ENTRE L'EDUCATRICE FAMILIALE ET LES PARENTS 49
4.3.5 FAMILLE ELARGIE DANS L'OMBRE 50
4.4 CE QU'IL EST IMPORTANT D'ANALYSER AVANT DE DECIDER D'ACCUEILLIR UNE FRATRIE 51
4.5 FRATRIE : OUTIL D'OBSERVATION DE L'ENFANT 53
4.6 QUAND L'APPRIVOISEMENT NE FONCTIONNE PAS 55
4.6.1 LUNE DE MIEL ET SA FIN 56
4.6.2 EDUCATRICE FAMILIALE, EQUIPE D'ENCADREMENT ET ELOIGNEMENT D'UN ENFANT DE SA FRATRIE 56
4.7 REPRODUIRE UNE RELATION PATHOGENE ET LA TRANSFORMER 58
4.8 QUESTION DE L'INDIVIDUATION DANS LE GROUPE : ENTRE CREATION ET ACCOMPAGNEMENT 60
4.8.1 REGARDER, PENSER, TRAITER CHACUN DES ENFANTS DIFFEREMMENT 61
4.8.2 SE QUITTER POUR POUVOIR S'INDIVIDUALISER 61
4.8.3 FAMILIARITE ENTRE FRERES ET SŒURS : AIDE A L'INDIVIDUATION 62
4.8.4 PACTE DE NON-DITS ET PROCESSUS D'INDIVIDUATION 63
4.9 REACTION AUX CHANGEMENTS DE PERSONNEL ET D'ENFANTS DANS LE PAVILLON 64
4.10 AVENIR DES ENFANTS 65

5 CONCLUSION 66

6 BIBLIOGRAPHIE 69

Code Civil, Article 371-5 LN 9611238 du 30 Décembre 1996 : « L'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution ».

1 Introduction

Lorsque plusieurs enfants d'une même fratrie doivent être éloignés de leurs parents, il convient de décider quel type d'accueil est le plus approprié et s'il faut que les enfants restent ensemble ou soient séparés. Cette question demande à ce qu'une évaluation de chaque situation soit faite et mise en regard de l'idéologie de l'institution qui prend les décisions et les applique.

En effet, aujourd'hui, pour ne parler que de l'Europe, les pratiques en matière d'accueil de fratries sont fort diverses, allant du placement conjoint systématisé au fait d'éviter le regroupement, dans une même famille, d'enfants d'une même fratrie. Sauf à penser que les problèmes familiaux et les humains sont fondamentalement différents d'un pays à l'autre, force est reconnaître que ces politiques sont orientées par une idéologie qui prend sa source dans l'histoire et la culture des institutions de protection de l'enfance de chaque nation.

Ces constats montrent l'intérêt de mener des travaux systématisés, pour mieux cerner, avec un maximum d'objectivité, les avantages et les désavantages de telles ou telles pratiques.

Cette étude prospective, demandée et financée par l'Association SOS Villages d'Enfants, s'intéresse uniquement aux enfants accueillis dans les villages de cette association et n'évoquera donc pas la question des enfants accueillis en institutions ou en familles d'accueil. Son objectif est de mieux comprendre comment se posent et se pensent les questions relatives à l'accueil des fratries, pour le personnel des villages qui a une expertise unique dans ce domaine. Pour cela, nous avons questionné le personnel sur ce qu'il percevait comme risques et/ou avantages, pour l'enfant, de pouvoir être accueilli avec tous ou certains de ses frères et sœurs. De leur place et fonction différentes auprès de l'enfant, il a donc été demandé aux praticiens de rendre compte de ce qu'ils percevaient de la dynamique, du fonctionnement de ce lien et de la manière dont eux, adultes, se positionnaient face à ce groupe et à chacun de ses membres.

Organisées dans ce cadre, les rencontres que nous analysons dans ce rapport, ont eu pour objectif d'offrir un espace d'échanges entre des professionnels de différentes spécialités, travaillant dans des villages différents. La participation de professionnels de villages d'enfants SOS n'ayant pas assisté aux tables rondes régionales a été favorisée.

Cette étude, qui s'inscrit dans une complémentarité avec le dispositif de préparation des tables rondes régionales et du colloque, est un préliminaire qui devrait permettre de poser les bases de la création d'un référentiel et d'outils concernant le placement conjoint des enfants. En effet, le projet de l'Association SOS Villages d'Enfants est d'être promoteur d'une recherche qui serait menée au niveau européen et associerait d'autres associations, comme la Fédération Kinderdorf International - KDI (basée en Autriche) - et des équipes universitaires, dont le

Laboratoire de « Psychologie des régulations individuelles et sociales : clinique et société » - PRIS.

Lors de ces échanges, les professionnels ont parlé des cas rencontrés au cours de leur pratique, sur leur temps de travail et dans les locaux de l'Association-employeur. Tout chercheur sait que le lieu où l'on parle, influence ce que l'on dit ; dans le cas présent, nous devons tenir compte du fait que ces professionnels, tout en étant assurés de l'anonymat concernant les propos tenus, ont toutefois eu le désir de se montrer « bons professionnels » et de ne pas « trop » dénoncer ce qu'ils connaissent et reconnaissent comme l'idéologie de l'association-employeur.

Rappelons que l'Association a été fondée en 1956, avec l'objectif de permettre à des frères et sœurs qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents, de grandir ensemble dans un mode de vie familiale. A l'époque, ces enfants étaient accueillis dans un pavillon du village par une femme, seule, qui s'engageait à les élever jusqu'à la majorité du plus jeune. Ainsi, les enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents pour raisons familiales graves pouvaient être élevés ensemble. Il s'agissait donc d'un système d'accueil monoparental.

L'ensemble des pavillons constitue un village d'enfants SOS situé dans un quartier d'une ville, placé sous la responsabilité d'un directeur et qui comprend une équipe composée d'éducateurs et de psychologues.

Aujourd'hui, l'Association a créé 12 villages en France et 25 à l'étranger où vivent plus de 4 500 enfants.

Aujourd'hui, les femmes, accueillant au quotidien les enfants, peuvent vivre en couple et élever leurs enfants avec ceux qu'elles accueillent. Elles bénéficient de congés et, pendant ce temps, sont remplacées dans le pavillon.

Se questionner à propos du placement conjoint des frères et sœurs suppose de s'interroger sur le rôle de protection et de soutien de la fratrie, sur les maltraitances et les nuisances qui peuvent s'exercer en son sein.

Pour mener à bien cette réflexion, il convient de faire un rapide rappel des fonctions et des fonctionnements du lien fraternel, ce que nous faisons dans une première partie. Nous présentons, dans un premier temps, des généralités sur le lien fraternel, puis nous évoquons les apports spécifiques de différentes théories sur ce thème (systémiques, contextuelles, analytiques, autres…). Ensuite, nous rappelons quelques éléments concernant les attachements au sein de la famille et leur impact sur le développement de l'enfant.

Suite à quoi, nous évoquons quelques éléments sur le placement conjoint des membres de la fratrie, tirés de la littérature française, avant de donner les résultats de l'analyse des cinq rencontres menées dans le cadre de cette étude.

2 La fratrie : figures complexes

Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, notre société s'intéresse davantage aux liens parents-enfants qu'à ceux qui existent entre enfants. Or, entre frères et sœurs, dans des scènes, dont sont exclus les adultes, se font et se défont des alliances, se lient et se délient des pactes, se nouent et se dénouent des conflits fondamentaux pour la construction psychique des individus et leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

Les travaux sur la fratrie, même s'ils se développent actuellement, restent rares en France, alors qu'aux Etats-Unis, un certain nombre d'auteurs se sont spécialisés dans cette thématique en utilisant des méthodologies armées (observations systématisées, échelles et questionnaires). En France, les rares écrits sont le fait de cliniciens qui, dans l'après-coup d'une pratique, discutent et élaborent théoriquement la question du fraternel.

En France, les thérapeutes familiaux ont beaucoup contribué, ces dernières années, à l'avancée des réflexions sur le groupe fraternel, mais les politiciens de la famille s'intéressent également, de plus en plus, à la fratrie. En effet, préoccupé des conséquences pour l'enfant de l'augmentation des divorces, le législateur a été amené à s'intéresser au sort des fratries. Il s'agissait de poser les bases d'une construction durable de relations parents/enfants, faites d'obligations concrètes et symboliques encadrées par la Loi. C'est dans ce sens que vont les dernières Lois visant à permettre, en particulier aux pères n'ayant pas la garde habituelle de leurs enfants, de les recevoir tous dans de bonnes conditions.

En 1996, le groupe socialiste a déposé un projet de loi, dont le thème avait été retenu par le Parlement des Enfants, Parlement composé d'enfants élus dans le cadre des conseils municipaux. Ces enfants souhaitaient « limiter ou interdire la séparation des fratries, lors d'un placement temporaire ». Lors des débats parlementaires, on a pu entendre parler de la fratrie en termes pour le moins idylliques, puisqu'elle y a été présentée comme : « le lieu naturel d'intimité, de sollicitude et d'affection, groupe naturel qui assure à ses membres un pôle de soutien, de continuité, de stabilité ; les enfants y trouvent le réconfort de leur affection mutuelle » (Séance du 20 novembre 1996). Un amendement proposa d'élargir cette obligation de ne pas séparer les fratries, dans les cas d'adoptions ; il fut rejeté, car il était à craindre que cette mesure ne rende plus difficiles certaines adoptions.

Le sociologue américain, Andrews Cherlin (1978) qui a travaillé sur les familles recomposées, note que, depuis une vingtaine d'années, les familles sont davantage unies par un esprit consensuel et des sentiments affectueux, que par des contrôles formels et institutionnels. Les règles de vie commune, les liens entre les membres du groupe sont alors davantage à trouver-créer par les membres de la communauté, qu'imposées de l'extérieur, ce qui oblige à développer des compétences pour mener des négociations afin de trouver des

compromis. Ce dialogue demande beaucoup d'énergie, aux adultes et aux enfants, et instaure des équilibres, des règles de « vivre ensemble » jamais acquis une fois pour toutes.

Dans les multiples recompositions familiales, où le centre de gravité des fratries n'est plus nécessairement le couple parental, la fratrie peut faire figure de ce qui fait repère pour l'enfant, lorsqu'on ne dit pas que ce groupe pallie les défaillances du couple parental. Peut-on entendre cela comme une constatation ou comme un désir de l'adulte qui verrait ainsi sa culpabilité partiellement allégée de ne pas parvenir à offrir à l'enfant le bénéfice d'images parentales stables et sécurisantes ?

En préalable à ce rapport, il est important de souligner que, compte tenu de l'évolution de la société, lorsqu'on parle de « fratrie », il peut s'agir d'une partie de la fratrie, d'un groupe qui comprend des frères, des demi-frères et des quasi-frères.

« J'aime mon frère » ne signifie pas la même chose que « Je l'aime *comme* un frère ». En effet, dans le premier cas, les sujets sont positionnés par rapport à une autre génération : celle du (des) parent (s), dans le second cas, il s'agit d'un lien d'amitié qui exclut la sexualité et n'implique pas l'existence d'un lien de sang.

De nombreux travaux sur le lien fraternel, en particulier dans les familles recomposées, montrent que la place et le rôle que chaque enfant joue dans les différents groupes fraternels, auxquels il participe, sont influencés, mais non déterminés, par des variables qui interagissent de façon complexe : l'âge, le sexe, la manière dont ils ont vécu, par exemple, la rupture parentale ou encore le réseau de soutien hors de la famille naturelle…

Par ailleurs, la dynamique et la tonalité de ces liens dépendent parfois moins des liens de sang entre les différents membres de la fratrie, que du résultat d'une alchimie complexe entre des caractéristiques personnelles à chacun des membres, leur histoire respective, la nature et les enjeux de leurs investissements dans ce groupe-là et dans tous les autres groupes, auxquels chacun d'eux appartient (Poittevin, 2006). Durand-Gasselin (1998) défend l'idée que la fratrie se forme à partir des liens de sang ou des liens de cœur qui se créent, par exemple, au sein d'un foyer d'hébergement. Ainsi, il arrive que l'enfant considère, comme ses frères, les enfants qui ont été élevés avec lui (enfants de la famille nourricière ou enfants placés avec lui). Cadoret (1991) montre qu'à l'âge adulte, ceux qui sont placés en position de frères par les sujets (recours en cas de difficulté, parrain des enfants…) sont, de fait, souvent les enfants avec lesquels le sujet a été élevé et pas seulement ses frères de sang.

Si les frères et sœurs partagent l'un ou les deux parents et sont de la même génération, deux frères et sœurs ne se ressemblent pas davantage que deux autres enfants appariés. Aux différences de morphologie, de personnalité, d'itinéraire personnel et social, s'ajoutent, au sein même de ce groupe, des alliances particulières entre enfants.

Quelle ressemblance y a-t-il entre une fratrie de trois, dans laquelle le père, la mère, le grand frère ou la grande sœur se disputent parfois pour donner le biberon au petit dernier, et le dernier enfant d'une fratrie de huit, parfois appelé «l'enfant du biberon coincé», parce que personne n'ayant de temps à lui consacrer, il est contraint de boire son biberon, calé sur un oreiller ?

Certains enfants disent qu'il leur « manque » un frère ou une sœur, ils évoquent ainsi parfois un désir de compagnonnage, parfois un sentiment d'incomplétude identitaire, comme si le frère conduisait chacun à prendre conscience qu'il n'est rien sans l'autre, que le moi n'existe que, parce qu'à un moment, il a pu avoir l'illusion de participer à un « nous » qu'il construit et qui le construit.

Chaque fratrie est unique et diffère d'une autre par le sexe, le nombre et l'âge des enfants qui la composent, l'histoire individuelle de chacun d'eux, celle qui leur est commune et le type d'alliances et de loyautés filiales et fraternelles qui les structurent et les animent.

Le contraste est parfois saisissant entre une représentation sociale de la «fraternité», lien idéal et désexualisé, et celle du lien fraternel, à la fois animé et cimenté par des mouvements de jalousie, de rivalité, d'amour, de complicité et de haine.

Si, autrefois, la jalousie fraternelle était évoquée, le plus souvent, à l'occasion du partage des biens matériels, aujourd'hui, ce serait pour la possession de l'amour parental que les enfants se battraient.

Si le « vivre ensemble » entre enfants est important, la clinique de l'enfant séparé très tôt de sa fratrie montre qu'il n'est pas une condition indispensable à la création du « frère ». En effet, certains témoignages d'enfants placés qui ont rencontré un de leur frère à l'âge adulte, montrent toute la force que ce lien prend, alors même qu'il n'y a pas eu d'enfance commune et que ce qui les relie est de savoir qu'ils ont un ou deux parents en commun. Le processus psychique qui conduit à donner ce sens et cette importance au frère, reste un champ d'étude encore peu exploré.

A contrario, la clinique montre que certains frères et sœurs ayant eu une enfance commune, peuvent, à l'adolescence et à l'âge adulte, se sentir indifférents l'un par rapport à l'autre. Ils se « savent » frères, mais ne se « ressentent » pas frères. Ce qui montre combien cet objet frère est complexe et difficile à appréhender, c'est ce que confirme d'ailleurs cette étude.

Ces remarques préalables montrent, d'une part, que ce lien est assurément complexe et, d'autre part, qu'il est fonction de facteurs individuels, groupaux, sociétaux et culturels. Ce qui fait que, s'il est aisé de définir ce que sont « les parents », il est plus difficile de définir, précisément, ce qu'est « la fratrie » d'un enfant.

2.1 Fratrie : approches théoriques

En 1993, Gayet remarque le manque de littérature concernant le thème de la fratrie ; en 1998, c'est Camdessus qui souligne le fait que les frères et sœurs, en France, seraient en quelque sorte les négligés du roman familial. Bourguignon, en 1999, et Angel, en 1996, parlent d'éléments silencieux de la culture française.

2.1.1 Approche analytique

Le lien fraternel peut être analysé à la lueur d'une problématique oedipienne (rivalité vis-à-vis de l'un des parents) ou d'une problématique pré-oedipienne (identification et différenciation par rapport au pair) (Lemaire, Scelles, 2001).

Kaës estime que la réticence des psychanalystes à se préoccuper de la question du lien fraternel, pourrait s'expliquer par leurs difficultés à se décentrer de l'universalité et de l'importance, dans la construction psychique du complexe d'Œdipe. Par ailleurs, les psychanalystes qui ont travaillé sur ce sujet (Lacan, 1938, Brusset, 1981, Kaës, 1993), soulignent que la rivalité entre frères et sœurs est à rapprocher de l'instinct de survie et de la nécessité de se battre, de se heurter à l'autre, intrus, presque semblable, pour construire son identité, dans des mouvements d'identification et de séparation au pair.

Si Freud (1913) a peu évoqué la question du complexe fraternel, qu'il considérait comme un déplacement partiel du complexe d'Œdipe, toutefois, il a souligné (1917) qu'à partir du second enfant, le complexe oedipien devient un complexe familial. Selon lui, les affects circulant dans la fratrie sont le fruit d'une succession de substitutions, de déplacements, pas toujours aisés à décrypter, ainsi ils peuvent permettre un dégagement et servir de contrepoids à un conflit oedipien trop douloureux. Selon lui, la haine et les désirs fratricides sont premiers, l'amour fraternel est une formation réactionnelle amenant les frères et sœurs à devenir objets d'amour.

Cahn (1962) a observé, de façon longitudinale, 6 fratries et identifié 4 grands types de comportements : hostilité, amitié, imitation et domination. Elle conclut que la jalousie et l'hostilité sont dépassées à la faveur d'un mouvement d'identification à la mère et elle remarque que les filles peuvent reporter sur l'un de leurs frères leurs sentiments amoureux oedipiens et les garçons, transposer leur agressivité sur les autres garçons de la famille. Ces affects sont, en effet, moins réprimés et moins dangereux pour les enfants, s'ils s'adressent à l'un de leurs pairs. Les sentiments oedipiens pourraient aussi être renforcés par la présence d'un pair, perçu comme rival, fruit de l'union intime de ses parents. La proximité de la relation de la mère avec le frère engendre des sentiments violents qui ravivent le fantasme de la scène primitive, dont l'enfant se sait exclu.

A. Freud (1969) réaffirme la prédominance de la relation verticale sur les liens entre enfants, tout en pointant l'importance du lien horizontal en l'absence des parents.

Brusset (1987) note que, dans les petits groupes thérapeutiques, apparaît souvent une réactualisation de transferts fraternels, différents du transfert oedipien en ce qu'ils mettent en jeu plutôt :

- les problèmatiques narcissiques
- les identifications du sujet
- la bisexualité
- les conflits liés à l'activité et à la passivité

Il rappelle que les frères et sœurs peuvent servir de lieux de projection de différentes problématiques internes et, en cela, ils participent à la gestion des conflits intrapsychiques et intersubjectifs du sujet. La gestion de ces conflits internes est donc ainsi favorisée, via un lien affectif non érotisé. Selon lui :

> *Les conflits intrapsychiques s'y déploient facilement dans l'intersubjectivité, à la faveur des aspects communs de l'identité qu'illustre la notion de consanguinité. Les limites de l'espace familial, qui sont d'ailleurs très diversement établies d'une famille à l'autre, sont diversement utilisées par les membres de la fratrie, selon l'âge, évidemment, et selon leur « caractère », mais elles rendent toujours possible un assouplissement des limites individuelles, dans l'identification mutuelle, sinon dans l'identité partagée.p37.*

Brunori (1999) considère que le frère offre une possibilité d'identification et de projection et peut ainsi jouer un rôle transitionnel entre les parents et la réalité extra-familiale.

Jaïtin (1998) voit, dans le lien fraternel, une sorte d'« enveloppe de pensée » et Eiguer (1999) souligne la place du narcissisme dans le lien fraternel et dans la construction du lien familial. Selon lui, chaque fratrie se créerait un monde, un mythe qui viserait, quand cela fonctionne bien, à limiter le despotisme des aînés et, en général, la domination d'un des enfants sur les autres.

2.1.2 Approches systémiques

Les théoriciens, se référant aux approches contextuelle et écosystémique, considèrent la fratrie comme un micro-système pouvant servir de ressource dans le cadre de la thérapie et constituant un méso-système avec les parents. Les règles complexes qui régissent les relations entre sous-systèmes, sont encore un vaste champ de recherches (Almodovar, 1998).

Si la fratrie est un sous-groupe de la famille, à l'intérieur de ce sous-groupe, il peut y avoir des alliances, des sous-groupes cohésifs qui peuvent être figés ou mobiles et se modifier, quand les enfants grandissent ou que des événements traversent leur vie. Meynckens-Fourez (1999), à ce propos, parle de :

> *Sous-système cohésif fonctionnant comme un kyste avec des frontières rigides autour de lui. p 217*

Elle parle de « force clanique » qui peut avoir des effets protecteurs, mais également des effets aliénants. En effet, cette force peut conduire chacun des enfants à s'identifier à une place, un rôle, une identité dans un mouvement d'aliénation totale au clan. Il y a alors un risque fort de désidentification qui conduit l'enfant à se conformer à ce que ses parents, ou certains membres de la fratrie veulent qu'il soit (le violent, le débile…).

Ces théories seront très utiles quand nous évoquerons la difficulté des professionnels à travailler avec des enfants faisant partie d'une fratrie « trop » cohésive.

2.1.3 Approche Adlérienne et ses développements

Adler (1958), disciple de Freud, n'accepte pas les notions de libido, ni de complexe d'Œdipe et rompt définitivement ses rapports avec Freud en 1910. Selon lui, c'est le «complexe d'infériorité» qui serait à l'origine des névroses, la dépendance de l'enfant à l'égard d'autrui le poussant à développer une volonté de pouvoir, à visée réparatrice.

La naissance d'un puîné peut être considérée comme traumatique et le rang occupé dans la fratrie exige des enfants des aménagements compensatoires, afin de créer et de garder une place signifiante et valorisante dans la fratrie.

Il attribue donc au rang de naissance une place déterminante dans le devenir psychique des enfants : l'aîné serait «à la meilleure place», car ses parents l'amèneraient à croire qu'il est le plus fort, le plus sage et le plus responsable. Cet investissement le conduisant à attacher de l'importance à l'autorité, aux traditions, il serait plutôt conservateur et succéderait à son père. En revanche, le dernier-né risquerait de rester toute sa vie le bébé gâté et timoré de la famille et serait plutôt artiste, ou alors, par un phénomène de surcompensation, il se donnerait pour mission d'être le plus fort de tous et devenir le «sauveur» de sa famille. Quant aux enfants «du milieu», ils seraient pris entre le désir de rivaliser avec l'aîné et la peur d'être dépassés par le plus jeune. Cependant, ces influences peuvent être modulées par les écarts d'âge entre enfants, par la proportion de garçons et de filles dans la fratrie et par la façon dont garçons et filles se succèdent dans les naissances.

Dans ce même courant de pensée, Toman (1987) définit dix positions de base dans les constellations fraternelles et en déduit les caractéristiques prévisibles des enfants, cela en fonction de leur sexe, de leur rang et de celui du reste de la fratrie. Selon lui, l'enfant, l'adulte, transfère à l'école, au travail, dans sa vie de couple, ce qu'il a vécu dans sa fratrie ; il donne le nom de «*théorème de la duplication*» à ce phénomène. Les individus se sentent bien, lorsqu'ils retrouvent, dans les liens avec leurs amis ou leurs amants, des interactions connues dans l'enfance.

Nuançant un peu ces théories, Mc Goldrick et Gerson (1985) affirment que le devenir d'un sujet est étroitement dépendant de la morphologie de leur famille (modèle d'Adler), de

l'évolution de chacun des membres de la famille, de la survenue d'événements traumatiques et de la transmission de certains rôles entre générations.

Plus récemment, Langevin (1991) remet en cause le rôle prépondérant du rang dans la fratrie et montre que, si dans les familles, par rapport à l'héritage, le principe d'égalité est retenu, en revanche, en matière d'éducation, des différenciations subtiles existent vis-à-vis des filles et des garçons. Elle en déduit que la sexuation des rapports fraternels conduit les garçons et les filles à se positionner différemment sur la scène sociale, professionnelle et amoureuse.

2.1.4 Approche développementale

2.1.4.1 Construction identitaire

Selon Lacan (1938), le regard d'autrui participerait à la construction de l'identité du sujet dans une interaction entre connaissance de soi et connaissance d'autrui. Ainsi, pour acquérir le sentiment de leur identité liée et séparée de l'autre, chacun doit pouvoir se positionner comme existant face à un autre, perçu lui-même comme existant, la dynamique de la construction de ce lien étant fonction de phénomènes aux dimensions imaginaires et fantasmatiques qui naissent dans l'intersubjectivité de la rencontre.

C'est le vécu de la frustration qui rend, possibles et nécessaires, les mouvements de différenciation et d'identification qui donnent naissance à l'émergence du sentiment d'identité et à la possibilité de se représenter le vécu de l'autre, séparé de soi et lié à soi. En effet, ce sont les expériences de frustrations, amenant l'enfant à reconnaître les limites de sa toute-puissance, qui mettent fin à l'illusion de la fusion parfaite où tout désir serait satisfait avant même d'avoir été exprimé, comme si l'autre et soi faisaient partie d'un même et unique être humain. Si l'enfant peut supporter cette désillusion salutaire, c'est qu'il peut, par le processus d'identification, s'approprier une partie de l'objet dont il doit reconnaître qu'il n'est pas lui. S'identifiant à cet objet, c'est un peu de son propre narcissisme qu'il y a investi, qu'il s'approprie. Ainsi, lorsqu'il regarde l'autre, c'est un peu de lui qu'il voit, lorsqu'il l'aime, c'est un peu de lui qu'il aime.

L'identification constitue la forme la plus primitive de l'attachement affectif à un objet, par une sorte d'introduction de l'objet dans le moi. L'enfant, en s'identifiant à l'autre, intériorise certaines de ses compétences et une partie de sa puissance, sans se confondre avec lui, ni se fondre en lui dans une fusion mortifère. Par le jeu de ces identifications, les individus établissent une barrière plus ou moins souple et/ou étanche entre eux et les personnes qui les entourent, ce qui leur permet de jouer avec angoisse et/ou plaisir entre des mouvements de séparation et des mouvements de fusion avec l'autre.

Pendant ses trois premières années, l'enfant fait preuve d'une confusion entre lui et l'autre. Wallon (1983) parle d'une « sociabilité syncrétique » durant laquelle, il peut alternativement « jouer » avec des couples opposés d'attitudes qui sont vécues avec l'autre, à travers des relations posturales, dans un modelage réciproque et alternant : contemplation/parade ; subir/agir ; séduction/despotisme. Ainsi, vivant alternative- ment ces attitudes, il sort de l'indistinction et se dégage de la confusion d'identité et de rôle. Durant une période intermédiaire, il peut y avoir, chez un même enfant, des moments où il fait preuve d'une confusion « moi/autre » et des moments où il peut s'affirmer en tant que « je ».

Avant trois ans, l'enfant a une grande capacité à se mettre à la place de l'autre, à s'attribuer ses sentiments et à attribuer à l'autre ses propres sentiments. Par exemple, il peut pleurer lorsque c'est un autre enfant qui s'est fait mal, et celui qui bat, peut, en toute bonne foi, dire avoir été battu (Bühler, 1927).

Au stade où des allers et retours entre individuation et syncrétisme existent, il peut tenir deux rôles différents à deux endroits différents. Par exemple, il joue « au grand » à l'école et « au bébé » chez lui.

Lorsque l'enfant perçoit qu'il n'est pas une personne en deux ou deux personnes en une, les mouvements de jalousie apparaissent, signe du début de la différenciation. Notons que l'enfant jaloux ne veut pas avoir seulement ce que l'autre a, mais souhaite cet objet, parce qu'il lui paraît désirable du fait qu'il est l'objet du désir de l'autre. Ainsi, le désir humain n'est pas lié au besoin, mais à ce que le sujet vit comme étant l'objet du désir d'autrui ; de même, la jalousie n'est pas liée à l'objet, mais à la manière dont l'autre l'investit.

Ce cadre de pensée permet de comprendre l'intérêt de différencier les mouvements de jalousie, selon qu'il s'agit d' « avoir » ce que l'autre « a » ou d' « être » l'autre, dans un contexte de non-individuation.

2.1.4.2 Processus de socialisation

Selon Freud, le lien fraternel serait le prototype du lien social et Cahn (1962) estime que les relations fraternelles sont la matrice des relations sociales.

Certains travaux montrent l'existence d'une corrélation entre la qualité de l'attachement fraternel et l'adaptation à la vie sociale (Arseneault, 1995 ; Claës, 1994). De même, des relations fraternelles particulièrement conflictuelles pourraient avoir un lien avec une mauvaise adaptation sociale (Moser et Jacob, 2002).

L'expérience de la confrontation aux pairs, la création de pactes, d'alliances, de moments de complicités et de luttes intenses auraient un effet sur les compétences de l'enfant à vivre une vie sociale épanouissante. Ainsi, dans ce groupe de pairs, les jeux souples d'entente et de mésentente, d'amour et de haine, d'indifférence et de rapprochement aident l'enfant à se

connaître et à connaître l'autre. Ces relations évolutives exposent, certes, aux conflits, mais favorisent également la création de solutions et offrent à chacun la possibilité d'expérimenter les bénéfices et les coûts d'une nécessaire composition avec l'autre et du contrôle de soi que cela exige et permet à la fois. Dans les moments de luttes avec l'autre, luttes pour conquérir l'amour du parent, une place dans le groupe fratrie, dans des jeux avec un adversaire « à sa taille », l'enfant peut, progressivement, apprivoiser sa propre violence et faire face, sans s'effondrer, à celle de l'autre (Scelles, 2003).

La fratrie favorise l'apprentissage de rôles diversifiés et évolutifs qui se heurtent quasi inévitablement à la réaction de l'autre, face au rôle pris (par exemple, la protection d'un aîné peut devenir pesante ou, a contrario, être durablement extrêmement précieuse).

Sulloway (1966), darwinien, s'inscrit dans une perspective évolutionniste et conçoit la famille comme un milieu «nourrissant» mais, également, «agressant» les enfants. S'interrogeant sur les différences qui existent entre membres de la fratrie, il postule que chacun des enfants tente de bénéficier des ressources familiales et, plus particulièrement, de l'investissement parental. Dans cette lutte, chacun doit parvenir à construire, trouver, créer sa propre niche, pour avoir le sentiment d'exister et évoluer. La fratrie est, pour cet auteur, un espace de compétition entre enfants, à l'intérieur duquel chacun cherche à se faire une place, contre ou en collaboration avec les autres. Dans cette lutte, les plus forts gagneraient, les autres végéteraient ou mourraient. Chaque enfant inventerait une stratégie singulière qui tiendrait compte de celle des autres enfants de la fratrie. Il parle d'ordre de naissance fonctionnel et non biologique. Selon lui, la personnalité serait le répertoire des stratégies développées par l'enfant pour survivre, la différenciation entre enfants serait, non pas défensive, mais offensive et la rivalité fraternelle, une stratégie adaptive.

2.2 Figures parentales et liens fraternels

Le tissage des liens fraternels suit des règles qui s'élaborent, en partie à l'écart, si ce n'est à l'encontre des adultes. Ainsi, bien que les relations entre enfants soient étroitement dépendantes du rôle que les adultes veulent, consciemment ou non, que chacun des enfants de la fratrie joue, toutefois - et c'est la force de ce lien entre enfants, si certaines affinités fraternelles sont prescrites ou proscrites par les adultes - d'autres se font en marge d'eux, voire contre eux. C'est pourquoi, il est important de sortir la fratrie de l'ombre des adultes, dans laquelle elle est encore trop souvent cantonnée. Ce qui ne signifie, en aucun cas, qu'il faille effacer, minimiser le rôle structurant et fondateur des parents ou de leurs substituts dans la constitution et l'évolution du lien fraternel. Ainsi, Bondu (1998) rappelle opportunément que la fratrie ne peut exister sans parentalité forte. En effet, la question de la génération qui précède les enfants, ne doit jamais être absente de la réflexion sur la fratrie.

Le parent et son substitut ont donc la difficile tâche d'être là, réellement et symboliquement, tout en sachant s'effacer pour que les enfants puissent expérimenter un « vivre ensemble », qui ne soit ni dominé par la terreur et le désir de tuer l'autre pour prendre une place dans le groupe d'enfants, ni par l'instauration d'un fonctionnement, dans lequel toute individualisation serait impensable.

Souvenons-nous, dans l'Ancien Testament, de la haine mortelle qui s'empare de Caïn, lorsqu'il vit son père agréer l'offre de son frère Abel et pas la sienne. Or, la préférence parentale est inéluctable, car il est impossible d'aimer tous ses enfants de la même façon ou de tous les aimer, comme ils le souhaiteraient ; toutefois, les parents doivent faire en sorte que ces préférences ne conduisent pas leurs enfants à une haine qui serait destructrice et nuirait au déploiement de leur vie sociale et affective.

La fraternité entre enfants ne s'impose pas d'elle-même, elle se construit et évolue, il s'agit d'une fiction, d'une création qui, au préalable, a été donnée, créée par un autre. Subjectivement, tous les enfants ont des géniteurs différents, car chacun d'eux naît à un à un moment singulier de l'évolution de leur père, de leur mère et du couple qu'ils forment. Si les enfants ont les mêmes parents, habitent sous le même toit, évoluent dans le même milieu socioculturel, l'égalité et l'équité entre eux fonctionnent comme un idéal, qu'il n'est possible de maintenir qu'au prix de non-dits, de faux-semblants, de mensonges qui sont d'autant plus douloureux que cette souffrance est, le plus souvent, interdite de mots.

A l'époque où le modèle d'une famille démocratique prédomine, où la place et l'autorité de Dieu tout-puissant ou du père sont remises en cause, il convient de réfléchir à la manière dont, parfois de manière très créative, le lien fraternel s'adapte à cette nouvelle donne sociologique.

Duret (1996) distingue :

- la fraternité égalitaire républicaine, dans laquelle tous les citoyens sont fils de la « mère-patrie »,
- la fraternité religieuse : la sainte famille est le lieu où advient l'enfant, mais le lien de filiation se fait avec Dieu le Père ; si le père est inexistant, l'enfant se sait fils de Dieu, dans un mouvement de spiritualisation de la fraternité,
- la difficile fraternité entre pairs sans père : dans ce cas, pour éviter le fratricide, il faut que les frères s'accordent pour passer un contrat en vue de se garantir mutuellement leur sécurité, faute de quoi, la fratrie peut passer facilement de la protection à l'agression.

Pour faciliter la création de ce pacte pacifiant, il faut qu'un principe d'extériorité vienne fonder « l'être ensemble » ; en effet, la fraternité ne peut exister sans ce tiers posé comme indépendant de la volonté de chacun des enfants.

Si la fratrie n'existe que par rapport aux parents biologiques ou aux substituts parentaux qui la fondent, par la suite, l'éprouvé du groupe et de chaque enfant est le fruit d'une transformation de ce qui a ainsi été imposé. Ainsi, à l'origine de la fratrie, il y a toujours un homme et une femme et, par la suite, le lien fraternel se tisse avec des maillages qui varient au fil du temps, d'abord étroitement dépendants des projections et désirs parentaux, puis, de plus en plus indépendants d'eux.

Si certains travaux montrent l'existence d'une corrélation entre de bonnes relations parentales et de bonnes relations fraternelles (Stoneman et McCoy, 1993), d'autres, en revanche, soulignent le fait que les enfants développent parfois des relations de complicité et de collaboration, lorsqu'ils sont confrontés à des querelles parentales (Jenkins, 1992).

Beauregard, (2003), à partir d'une revue de la littérature, remarque que, pour les systémiciens, le fait que les interactions diminuent au sein d'un sous-groupe de la famille (celui des parents par exemple), a pour conséquence d'augmenter les interactions au sein des autres sous-groupes (la fratrie). Cette augmentation peut concerner tant des aspects positifs (coopération, sollicitude…), que négatifs (agressions, violences diverses).

2.3 Liens fraternels, relations, interactions et figures d'attachement

Travailler sur les effets du lien fraternel, dans le devenir de l'enfant confié à une institution, oblige à penser la question de l'attachement aux pairs. En effet, l'importance de ce lien pour l'enfant, de ce « vivre ensemble » ne peut se saisir sans revenir sur le processus structurant de l'attachement qui les lie : « lien entre eux » pouvant signifier se sentir attaché, soutenu, sécurisé, ne pas craindre l'effondrement suite à la séparation ; ou être lié, au sens de « être ligoté ».

Il convient de différencier le lien fraternel des relations ou interactions fraternelles : les relations fraternelles peuvent être violentes, agressives, sans pour autant qu'il soit possible de dire que le lien fraternel est « mauvais ».

Le mot «lien» est utilisé dans le champ de la psychologie (créer des liens) et dans celui de la sociabilité (lien social). Son usage découle à la fois des travaux dans le champ de l'éthologie animale, appliqués secondairement à l'humain (Cyrulnick, 1989), des travaux sur l'attachement (Tinbergen, 1951 ; Lorenz, 1937) et des observations du bébé (Spitz, 1945, Bowlby, 1978).

Si l'autre peut habiter le sujet, dans une relation d'emprise, et l'amener à devenir sa chose, lorsque le lien parvient à être subjectivé, alors le sujet peut devenir acteur de la transaction dans le respect de chacun des partenaires.

Ainsworth et al (1978) montrent que processus de séparation et processus d'attachement sont étroitement liés, l'intériorisation d'un lien ouvrant la possibilité de nouer de nouveaux liens, de se séparer des premiers objets d'attachement et d'en investir d'autres. En effet, pour supporter l'absence, il faut avoir intériorisé l'objet d'attachement et donc, s'être constitué un objet interne et avoir la capacité de se le représenter. Nous avons montré à quel point un lien, non intériorisé, peut conduire le sujet à multiplier les occasions de relations pour confirmer, dans la réalité, l'existence de ce que, de fait, le sujet ne ressent pas (Scelles, 2003).

Analysons maintenant les processus qui conduisent des interactions à la construction d'un lien, garant d'une possible séparation ultérieure.

Les interactions sont des phénomènes dynamiques qui se déroulent dans le temps, entre deux partenaires et se manifestent selon différentes modalités. Bühler (1927), effectuant les travaux sur la fratrie à partir d'observations, a décrit des comportements entre enfants et différencie ainsi leurs interactions:

- la structure affective des relations (froideur versus indifférence),
- le contenu objectif (jeux, bagarres…),
- la structure formelle (domination, soumission),
- la rivalité pour la conquête de l'amour et de l'attention parentale.

Les relations peuvent se situer sur le registre comportemental, affectif ou fantasmatique. Le modèle transactionnel rend davantage compte de ce qui se passe entre l'enfant et celui qui s'occupe de lui, que ne le fait le modèle de causalité linéaire. L'accordage peut être perturbé du fait de la spécificité de l'un des partenaires ou de celle de leur rencontre (Mazet ; Stoleru, 1993).

Si les interactions comportementales impliquent la participation du corps physique (toucher, vision, audition, tonus) (Ajuriaguerra, 1974 ; Winnicott, 1975), en revanche, les interactions affectives relèvent du dialogue des émotions.

L'imitation se situe dans ce qui est objectivable de l'extérieur, l'accordage dans le partage affectif et la possibilité de jouer souplement entre réponse immédiate (instauration des bases narcissiques) et réponse différée (possibilité de construction des représentations), cet accordage pouvant être transmodal.

La répétition, dans le temps, des manifestations de cet accordage, permet à l'enfant, à la fois, de se sentir reconnu comme ayant des états affectifs, et d'acquérir la certitude que, comme lui, l'autre est habité d'états mentaux subjectifs. Ainsi, par des mouvements complexes de

projection et d'identification, se découvrant comme sujet, il découvre l'autre, ceci dans un mouvement interactif circulaire (Stern, 1989).

Les interactions fantasmatiques donnent sens aux interactions comportementales et sont fonction de la vie fantasmatique des protagonistes (Lebovici, Soulé, 1970). C'est là que se manifestent les projections, les anticipations parentales et que s'expriment les désirs les plus inconscients. Ces interactions sont source de créativité, si elles ne sont pas trop chargées négativement à cause, par exemple, d'une histoire parentale problématique.

Les modes de relations, que l'enfant instaurera plus tard, sont pour partie, mais pour partie seulement, le fruit de ces interactions précoces. Bowlby (1978) parle de «modèle interne dynamique d'attachement» qui s'intègre à la personnalité du sujet et oriente ses appréciations de l'autre et ses réponses, ce qui est à l'origine, à la fois, de ses attentes et de son positionnement dans les systèmes de liens familiaux et sociaux.

Ces processus d'attachement favorisent la construction des «mécanismes d'interprétations interpersonnelles» ou «capacités réflexives», grâce auxquelles l'enfant parviendrait à se «penser pensant» (Bowlby, 1978 ; Golse, 1998).

Ce mouvement qui conduit à se représenter la vie psychique de l'autre, est un préalable à la construction de soi ; toutefois, il doit s'accompagner d'un mouvement de différenciation, faute de quoi, l'autre ne parviendrait pas à acquérir le sentiment de son identité irrémédiablement liée et séparée de celle de l'autre.

La nature et l'intensité des attachements diversifiés de l'enfant sont fonction des besoins que ses interlocuteurs ont l'habitude de satisfaire (Schaffer et Emerson, 1964).

Les bébés, très tôt, ont des attachements différenciés à chacun de leurs frères et sœurs. La famille le remarque et contribue à accentuer ou à disqualifier ces mouvements. Désireux de plaire, le bébé peut déclencher des mouvements affectifs positifs chez l'un de ses frères ou sœurs. Il les crée alors «frères» et «sœurs» et se crée, lui aussi, comme «frère» ou «sœur» dans une boucle interactive jamais terminée. Ce faisant, il se fait connaître d'eux et il les connaît mieux, ce qui lui permet de prévoir leurs réactions et instaure une communication intersubjective.

Ainsi, les processus d'attachement sont complexes, ils s'appuient sur les relations primaires avec objets d'amour et s'étayent sur des interactions ayant eu lieu dans la réalité du corps à corps entre parents et enfants et, également, entre enfants.

Il est important de noter l'importance et l'existence de figures secondaires d'attachement qui peuvent aider l'enfant à pallier les défaillances des figures primaires d'attachement - ceci, parfois, lorsque l'enfant est déjà grand - ce qui donne à la théorie de l'attachement une perspective dynamique et évolutive. En effet, une figure d'attachement rencontrée tardivement, via l'expérience d'un lien intersubjectif contenant et rassurant, peut permettre à

l'enfant de nouer, parfois tardivement, un lien d'attachement qui l'aidera à grandir et à se projeter dans l'avenir avec confiance.

2.4 Transmission et transformation

Les enfants apprennent, au cours de leur vie commune, des manières de penser, de comprendre le monde, d'y réagir qui peuvent servir de réassurance, face à un univers nouveau.

Au fur et à mesure des naissances, l'homme et la femme évoluent dans leur façon de se positionner comme enfant de leurs parents, comme conjoint, comme parent et comme membre de leur propre fratrie. Le bébé à venir peut être vécu comme un rédempteur, porter en lui les promesses d'un amour parfait et être conforme au bébé conçu durant l'enfance, pour panser les blessures subies par les géniteurs. A contrario, il est porteur d'une désillusion, lorsqu'il est vécu comme la partie haïe, rejetée de ces derniers, par exemple, s'il est le fruit d'un amour considéré comme coupable ou d'un viol.

Ainsi, un enfant ne naît pas "nu", mais "habillé" des fantasmes, qualités, défauts, que lui prête chacun de ses parents, qui l'inscrivent ainsi dans leur histoire, en lui "prêtant" des caractéristiques appartenant à des personnages aimés ou haïs.

C'est ainsi qu'à l'image de ce qui se passe dans les contes de fées, le berceau est entouré de multiples fées ou sorcières, liées aux histoires parentales, qui font des prédictions maléfiques ou bénéfiques. Toutefois, comme dans les contes, des rencontres heureuses, des événements, ou même une caractéristique propre à l'enfant parviennent à contrer les destins funestes ou géniaux, auxquels l'enfant était promis.

La fratrie peut être pensée comme un appareil à transmettre, à transformer, à refonder l'histoire familiale et aussi, parfois, à la fonder.

Bondu (1999) s'interroge :

> *Qu'en est-il de la possibilité de se constituer dans l'enfance comme héritier, non pas dans l'acceptation bourdieusienne, c'est-à-dire déterministe du terme, mais au sens où chaque sujet est constitué par un mandat, par une donation-héritage, positionné comme récipiendaire d'un héritage .p 36.*

Il est des transmissions qui sont conscientes (je veux que mes enfants s'aiment, comme moi-même j'ai aimé mes frères et sœurs), d'autres se font à l'insu des parents, de manière inconsciente. Les enfants héritent non seulement d'un contenu (la haine, l'amour), mais également de processus (manière de « faire avec », par exemple). C'est ainsi que, sans le vouloir, une mère transmettra sa haine pour sa mère ou son amour pour son frère, son père ;

refusant de parler à son fils de son grand-père, elle lui transmettra l'idée qu'un secret entoure ce personnage.

Les enfants héritent de certains des conflits intra psychiques ou intersubjectifs de leurs parents et, en particulier, d'une partie de leur vécu fraternel, charge à eux de répéter, de combler, d'élaborer, de transformer, voire de réparer ce qui a été défaillant dans les liens familiaux de leurs ascendants.

Ainsi, de manière le plus souvent inconsciente, chaque parent lègue-t-il à ses enfants des dettes contractées vis-à-vis de certains membres de la famille (par exemple, une trahison vis-à-vis d'un frère) et des bénéfices (par exemple, la passion pour l'art). Boszormengyi-Nagy (1965) parle à ce sujet de « livre de comptes transgénérationnels » et estime que, lorsque dans la dette envers les morts, ce que les objets transgénérationnels offrent (les mérites) est moins important que ce qu'ils réclament, le mal de vivre ou les conduites masochistes peuvent apparaître. Refuser ces legs et ces dettes peut déclencher un délire parthénogénétique ou d'auto-engendrement.

Si la fratrie est un lieu d'apprentissage du « penser », du « faire », du « être » en famille, elle est aussi le lieu où s'expérimente la nécessité des non-dits, des secrets pour préserver le groupe ou certains de ses membres. Ces manières partagées de « non-dire » créent un sentiment d'appartenance, terreau de la construction identitaire.

2.5 Fratrie et processus de résilience

Le traumatisme doit être envisagé sous sa double face, côté effraction et côté remède (Marty, 2001) et le symptôme avec deux pôles : l'un, progrédient, signe d'un processus de transformation en cours ; l'autre, mortifère, défense contre la mise en place d'un travail de pensée, via, entre autres, le déni, le clivage ou l'isolement. Ainsi considérée, la confrontation au trauma participe à la construction et à l'évolution psychique du sujet, la cicatrice qu'il gardera de cette expérience ne l'empêchant pas de vivre et de s'épanouir, voire, sera à l'origine d'une potentialité créatrice s'étayant sur une force ou une faiblesse réveillée, révélée ou encore héritée.

Ainsi, fragilité et force, non seulement ne s'annulent pas, mais peuvent se féconder mutuellement. Ce qui entraîne une reconsidération des facteurs de risques, dont on connaît le pouvoir stigmatisant, en déplaçant le projecteur du côté des potentialités créatives.

Le mot résilience vient du latin "resilientia". La résilience n'est pas seulement une résistance ou une capacité cognitive à contrôler la réalité ; si elle a une fonction protectrice, ses effets de transformation sont, de toute évidence, au service de la construction du sujet et de la libération de ses capacités créatives.

La résilience a un caractère plus dynamique et plus global que la notion de «coping», qui traduit davantage les comportements adaptatifs, permettant de faire face à une situation. Elle suppose l'existence d'une stratégie pour résoudre un problème, un conflit et ne dit rien des processus mis en œuvre (Haan, 1969). Elle ne recouvre pas non plus la notion de «ressources» utilisée, parfois, pour qualifier les potentialités du sujet, pour affronter une situation (Petit et al, 1995).

Les récentes et nombreuses publications, concernant la résilience, montrent assurément son caractère heuristique. Toutefois, force est de reconnaître le flou dans les définitions et la description de ces processus, qui conduisent parfois à faire de la résilience un synonyme de l'adaptation, ou simplement, un mot «commode» pour décrire un sujet qui s'en sort, plutôt bien, après un ou des traumas.

Comme Hannus (2001), nous pourrions dire qu'il y a une résilience ordinaire, qui se met en place dans la dynamique du développement, et une résilience exceptionnelle, lorsque les ressources sont disproportionnées par rapport au péril à affronter. Etre confronté à des parents maltraitants et à un accueil dans un Village SOS d'enfants peut être l'une de ces situations.

Un même trauma a des effets qui dépendent des caractéristiques du sujet, de son histoire, du moment où il survient et des conditions environnementales de son irruption, puis de sa gestion. L'environnement humain intervient à ce moment-là pour soutenir, gêner ou empêcher la mise en place de processus de résilience, ce qui oblige à dépasser le débat, le plus souvent idéologique, concernant l'aspect inné ou acquis des aptitudes à devenir résilient (Detraux, 2002).

L'idée que placer les enfants avec leurs frères et sœurs serait une bonne chose, s'alimente de l'hypothèse que la fratrie pourrait avoir un rôle de protection, voire même de ressources pour les enfants. Kemption et al (1991) parlent même d'effet « bouclier ». Beauregard (2003), à partir d'une revue de la littérature, conclut à l'effet protecteur de la fratrie sur l'enfant confronté à la mésentente parentale ou à des événements stressants.

Selon Arnaud (2003), le lien fraternel peut contribuer à permettre aux enfants de résister à des chocs psychologiques importants, il explique :

> *La force de résilience des liens fraternels s'appuie sur la nécessité impérieuse de la transmission générationnelle au travers du partage des origines et des objets d'amour qui unit plutôt qu'il ne divise, solidarise plus qu'il ne donne prise à la jalousie. p 127.*

Des travaux montrent qu'à l'âge adulte, la fratrie peut favoriser la création ou le maintien d'un réseau de soutien naturel après le placement, et que la possibilité de recourir à ce réseau dépend de la proximité et de la durée des contacts durant l'enfance et l'adolescence (Cicirelli, 1982).

Ces chercheurs invitent à prendre la mesure de l'importance de la fratrie comme ressource, dans les cas de relations parents-enfants problématiques, et à ne pas empêcher le lien fraternel

d'y jouer son rôle structurant. Cela oblige l'adulte à reconnaître les limites de son pouvoir sur les enfants et le conduit à créer des conditions pour ne pas entraver le déploiement des ressources, dont l'enfant peut bénéficier au sein du groupe fratrie ou avec certains de ses frères et sœurs, face à la menace que représentent, pour lui, le désamour, et parfois, l'abandon parental.

A contrario, le parent ou son substitut ne doit pas, au prétexte de la force de ce lien, démissionner de son rôle de parent naturel ou de substitut, l'enfant ayant toujours besoin de nouer des relations avec les membres de sa génération et avec ceux de la génération qui l'a précédé, c'est ce que nous avons dit précédemment.

Ainsi, il ne s'agit pas de magnifier le lien fraternel comme pouvant pallier, comme il est parfois écrit, la défaillance parentale, mais de créer les conditions pour que les enfants aient la possibilité de créer des liens entre eux.

Meynckens-Fourez (1999) défend l'idée que les frères et sœurs, ou certains d'entre eux, pourraient, à certains moments de la thérapie, être considérés comme des co-thérapeutes. Elle estime que certains frères et sœurs peuvent devenir des sortes de « guides pour la thérapie », conduisant à mettre les projecteurs sur un aspect de la vie familiale occulté par les parents. Ainsi, ils pourraient être une aide pour que des secrets soient levés, pour faire bouger le système d'alliance et permettraient, par exemple, à un enfant de se dégager d'une position parentale ou encore d'une position de fusion avec l'un ou les deux parents.

2.6 Fratries recomposées

Notons que les psychologues et, dans une moindre mesure, les sociologues, se sont davantage intéressés aux effets du divorce sur le lien parents-enfants ou sur les enfants qu'ils ne se sont penchés sur l'effet de la séparation parentale et de la recomposition familiale, sur le « groupe fratrie » et les « groupes fratries », que cette situation contribue à construire. A ce propos, il est souvent fait état du fait que la fratrie serait alors protectrice, « ferait bloc », mais il est peu fait état des processus que cela déclenche au sein même de l'organisation et de la dynamique du groupe fraternel. Ce qui reste un champ d'étude, avec de riches perspectives, tant du point de vue théorique que de la pratique.

Dans les fratries recomposées, il y a les frères et sœurs de mêmes père et mère, les demi-frères utérins (même mère) ou consanguins (même père) et les quasi-frères qui vivent ensemble, mais n'ont ni père, ni mère en commun. Ces enfants ne partagent pas forcément la résidence habituelle, ni la germanité, ni le patronyme.

Si, aujourd'hui, on estime qu'environ 20 % des enfants ne vivent pas avec leurs deux parents biologiques, l'évaluation statistique de cette situation est fort délicate. Les familles « arc-en-

ciel » ou « recomposées » ne datent pas d'aujourd'hui ; rappelons qu'autrefois, la mortalité élevée des femmes en couches conduisait les veufs à se remarier.

Les enfants savent que le climat qu'ils instaurent entre eux, a un pouvoir déterminant sur les nouveaux couples parentaux et sur les relations entre les conjoints séparés ; certains enfants sont ainsi conduits à s'instaurer comme ceux qui ont le pouvoir de décider du devenir de la vie affective de l'adulte, ce qui peut brouiller les limites qui existent entre les rôles dévolus à chacune des générations.

Si ces recompositions familiales génèrent des souffrances, elles conduisent également à des innovations, à des créations, dont certains enfants de la fratrie profitent. Ainsi, les crises que représente la rupture du couple, et les recompositions fraternelles qu'elle entraîne, conduisent-elles parfois à des processus de co-évolution entre enfants, pour peu que les parents n'obligent pas ces derniers à jouer un rôle qui aurait pour unique objectif de servir leurs intérêts d'adultes. D'où la nécessité de soutenir les parents dans leur capacité à laisser ouvert un espace de liberté suffisamment indépendant d'eux, pour que la fratrie puisse continuer à jouer son rôle de ressource.

Ainsi, avoir fait l'expérience de vivre pendant 6 ans comme aîné d'une fratrie de trois garçons, se retrouver benjamin d'une fratrie de 5, peut conduire l'enfant à découvrir et/ou à développer des compétences d'adaptation à différentes situations groupales qui pourront lui être utiles par la suite. Habiter le week-end, seul avec son père, et la semaine, au sein d'une fratrie de 4, fait vivre à l'enfant des expériences différentes, aux effets parfois positifs.

Par ailleurs, devoir vivre avec des adultes et des enfants - qui ont une autre histoire, une autre façon de vivre, de penser que la sienne - peut être une source d'enrichissement et ouvrir aux enfants le champ des possibles.

Cette situation, parfois douloureuse, peut contraindre l'enfant à des trésors d'adaptations, voire de créations, qui, par la suite, peuvent l'aider à construire sa vie.

2.7 Frères et sœurs accueillis conjointement

Nous abordons, dans cette partie, ce que nous avons lu dans la littérature en langue française, concernant le placement conjoint des frères et sœurs.

Au travers de cette lecture, il est aisé de voir à quel point les chercheurs repèrent davantage les risques de ce placement conjoint des enfants que ses avantages.

Aujourd'hui, il n'existe pas de critères objectifs qui permettraient de définir s'il convient, ou non, de placer ensemble les enfants d'une fratrie. Dans la littérature, les variables le plus souvent retrouvées, qui feraient obstacle au placement conjoint, sont les suivantes :

- enfants âgés,

- existence d’un grand écart d’âge entre enfants,
- existence d’un handicap ou d’une maladie mentale,
- existence de maltraitances graves sur certains enfants de la part des frères et sœurs,
- désir exprimé clairement par un enfant de ne pas vivre avec tout ou partie de sa fratrie (Rosset, 1991).

La loi affirme la nécessité de prendre en compte l’intérêt de l’enfant comme critère prioritaire pour le choix de son lieu d'accueil, avant toute considération pratique concernant l'exercice du droit de visite des parents. Elle souligne le fait que l’intérêt de l’enfant peut conduire à préserver, autant que possible, les relations de l'enfant avec ses frères et sœurs. L’idée serait de ne pas ajouter, au traumatisme de la séparation d'avec les parents, celui d'une dissolution du groupe fratrie.

Le rôle de l’aide sociale à l’enfance a d’abord été de remplacer les parents, que l’on considérait comme définitivement absents, parce qu’ils étaient décédés ou avaient abandonné leurs enfants, ou encore, parce qu’ils étaient incapables durablement de les élever. A partir de 1889, il s'est agi de protéger l’enfant contre ses parents, que l’on jugeait nocifs, puis, après 1970, de soigner le lien. Enfin, depuis 1984, sa mission première est de soutenir les parents, tel est le sens de la Loi du 6 juin 1984 sur le droit des familles, rappelé par la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale. L’objectif de l’aide est de faire que le parent devienne, reste en mesure d’exercer ses fonctions.

Les bilans des pratiques d’accueil d’enfants ont montré qu’on ne pouvait les élever durablement, avec des résultats positifs, sans ou contre leurs parents. Si la séparation devient nécessaire, cela ne doit pas avoir pour objectif de rompre le lien, mais de le permettre, de le préserver, de le faire évoluer, par une nécessaire et souhaitée, transitoire, mise à distance. L’objectif de l’aide est de faire que le parent devienne, reste en mesure d’exercer ses fonctions, en mettant en place des mesures de soutien à la parentalité.

Les publications récentes de Berger (2004, 2005) sur le sujet marquent le fait que la profession s’interroge, de manière renouvelée, sur la manière d’aider l’enfant au mieux, lorsque ses parents sont manifestement et durablement toxiques pour eux.

2.7.1 Différentes situations de placement

Il faut noter que, si lors de leur création par l’association SOS Village d’Enfants, les villages accueillaient davantage des enfants orphelins ayant souvent une fratrie nombreuse, aujourd’hui, la population a évolué : les enfants accueillis sont membres d’une fratrie moins nombreuse, ce qui conduit parfois une même éducatrice familiale à recevoir plusieurs fratries. Par ailleurs, Durand-Gasselin (1998) note, qu’entre 1976 et 1996, il y eu une augmentation nette des situations de graves maltraitances parmi les enfants placés dans les villages. Ce même constat est relevé également par Leblanc (1998).

Dans la fratrie, tous les enfants ne sont pas placés en même temps, ni au même rythme, ni pour la même durée, ni dans les mêmes conditions.

Le petit Poucet est perdu dans la forêt par des parents qui sont en grande détresse sociale ; ils espèrent ainsi que leur enfant trouvera de l'aide. Ils veulent se séparer de lui pour le sauver, ce qui n'est pas la même chose lorsque les parents, via une instance judiciaire, sont sommés de se séparer de leur enfant qu'il maltraite.

Par ailleurs, à un moment ou à l'autre de leur vie, les enfants font parfois le rêve qu'ils ont, en fait, été adoptés ou encore, un jour de colère, ils ont souhaité la mort de leurs parents. Dans ce contexte, Durand-Gasselin (1998) souligne que les enfants placés avec leur frère et sœurs peuvent penser que leur rêve de changer de parents semble se réaliser, donnant ainsi réalité à l'inquiétante toute-puissance de leur pensée. Pour apaiser ce douloureux sentiment, l'enfant doit sentir que c'est l'adulte qui a décidé de le protéger et non lui qui « punit » ses parents, en les remplaçant. Il ne doit pas alors se sentir coupable d'avoir dénoncé son parent maltraitant et/ou d'avoir « trop » montré ses souffrances.

2.7.2 Accueil des fratries : quelques résultats

Au préalable, rappelons le peu de travaux qui existent sur la question des enfants placés avec leurs frères et sœurs, en France. Il y eut des écrits, suite au vote, par le Parlement, de la loi dont il a été question précédemment, écrits de professionnels dénonçant tantôt une mesure démagogique, tantôt la jugeant dangereuse pour les enfants. Suite à ces écrits, il n'y eut pas, à notre connaissance, de travaux systématisés pour mieux évaluer l'impact de cette mesure.

Une étude, menée sous ma direction par Ghazal (2005), montre combien la question des frères et sœurs retient peu l'attention de ceux qui se préoccupent des enfants placés. En effet, dans les dossiers, il est fait peu mention de ce « détail » ; parfois, les enfants se découvrent tardivement des frères et sœurs, dont ils n'avaient pas connaissance ou une connaissance très lointaine. Bedford (1989) parle de « relations oubliées ».

Actuellement en France, malgré la loi évoquée plus haut, une majorité des enfants d'une même fratrie sont placés dans des lieux différents, et, s'ils sont dans le même établissement, on veille souvent à ce qu'ils ne soient pas dans le même groupe, afin que chacun puisse « s'individualiser ».

Les arguments plaidant en défaveur du placement conjoint d'enfants sont de deux ordres :

- risque de perpétuation des relations pathologiques ayant préexisté au placement (ce qui suppose de les connaître),
- problème que pose, pour l'accueillante, la confrontation à ce groupe qui a déjà ses règles, ses modes d'être, inconnus d'elle.

Avec l'augmentation d'accueil d'enfants issus de familles à transactions pathologiques, beaucoup de professionnels soulignent le risque de voir les enfants reproduire les schémas relationnels familiaux, dans la famille d'accueil. Il y aurait parfois une sorte de contrôle du groupe, afin qu'aucun des enfants ne rompt avec le système de relations antérieurement instaurées entre eux. Ainsi, un des enfants des fratries peut exercer sur un ou les autres membres une influence néfaste, voire des maltraitances (viols, violences diverses) au cours même du placement. Il peut ainsi chercher à rester loyal vis-à-vis du couple parental, mais également du groupe famille. Pour se dégager de cette situation, il serait indispensable de séparer, au moins pour un temps, les enfants ou, du moins, certains d'entre eux.

Soulignant la différence qu'il y a entre « se saisir de son passé » et « être dominé, aliéné par lui », Leblanc (1998) remarque que la présence des frères et sœurs rappelle parfois brutalement, parfois de manière itérative, son passé à l'enfant, l'empêchant alors de penser cette histoire de manière singulière, pour mieux vivre avec elle.

Selon Thomas (1998), lorsque l'enfant est placé avec sa fratrie, il y aurait un renforcement de la loi du silence, comme si, confronté à un extérieur étranger à la famille, il convenait de réaffirmer l'existence et la nécessité de protéger la famille et peut-être aussi « l'être ensemble » fraternel. Ce pacte dénégatif (Kaës, 1989) peut nuire à l'enfant qui ne peut dire la manière dont il a vécu les choses, ce qu'il sait et ce qu'il vit actuellement.

Pour les adultes prenant en charge l'enfant, il serait difficile d'avoir accès à chacun des enfants, individuellement, le groupe, ou certains de ses membres, y faisant obstacle. Ce qui fait que la vie au sein de la fratrie pourrait être un obstacle à l'individualisation du traitement de chacun des enfants.

Si certains notent que les parents souhaitent voir leurs enfants placés ensemble (facilités pour les visites, préservation de la famille), en revanche, d'autres affirment qu'ils préféreraient qu'ils ne soient pas placés ensemble, car alors ils éviteraient d'entrer en rivalité avec une famille qui les remplacerait, en s'occupant de tous leurs enfants (Thomas, 1998 ; Rosset et Jardin, 1991).

Rosset et Jardin (1991) défendent l'idée que confier chacun des enfants, à des familles différentes, favorise le fait que les parents différencient davantage leurs enfants.

> *La mère ne sera pas confrontée à l'image d'une bonne mère idéalisée, mais à la réalité de plusieurs familles d'accueil, comme à la réalité de chacun de ses enfants.*
> *p 45.*

Elles notent également que certains parents gardent des liens avec certains enfants et pas avec d'autres, situation moins douloureuse pour l'enfant rejeté, s'il n'est pas dans la même famille que ses autres frères et sœurs.

D'autres encore soulignent le fait que, placer l'enfant avec ses frères et sœurs peut être, en quelque sorte, une manière de nier le placement (tout reste pareil, sauf le lieu de résidence).

Les auteurs précisent que, ne pas vivre au quotidien ensemble, ne signifie pas qu'il y ait rupture des liens fraternels. C'est l'intérêt de la distinction faite plus haut entre le « lien » intériorisé, relations et interactions. Ainsi, Martinez (1999) souligne la nécessité, même si les enfants sont accueillis dans des familles différentes, d'organiser, lorsque c'est possible, des visites en fratrie autour des parents, ce qui permet à ceux-ci de rester le centre de la fratrie, elle écrit :

> *Ce n'est qu'autour des parents reconnus comme seuls rassembleurs, porteurs d'un projet familial, que les frères et sœurs peuvent s'identifier comme membres d'une même famille. p 126.*

Cette pratique dégage chaque famille d'accueil de la rivalité directe avec les parents et évite l'illusion qu'un « échange standard » du couple père-mère suffirait à régler tous les problèmes. Cette séparation des enfants soutient l'idée que la fratrie, l'appartenance à une même famille, ne saurait se constituer dans la négation du lien avec la famille « réelle ».

Charles (1991) note que les aînés jouent un rôle important dans la manière dont la fratrie parvient à profiter du placement conjoint et souligne que les plus jeunes, ayant davantage de capacités d'adaptation, peuvent parfois aider leurs aînés à changer.

Bank (1982) et Aldridge et al, (1994) notent l'existence d'une polarité de l'attachement, au sein de la fratrie, du plus jeune envers l'aîné et le fait que l'aîné influencerait davantage les cadets que l'inverse.

Les arguments plaidant en faveur du placement conjoint, s'appuient sur deux éléments :

- l'importance pour l'enfant de garder la familiarité du lien fraternel dans l'univers étranger de la famille qui l'accueille,
- l'importance du frère comme ressource et comme soutien.

Selon Beauregard (2003), le placement conjoint faciliterait la transition entre famille naturelle et placement, car la fratrie représenterait un élément de continuité sécurisant pour l'enfant. La familiarité de l'autre aiderait à faire face à la nouveauté de l'accueil dans une famille, atténuerait le sentiment d'abandon et assurerait aux enfants un soutien mutuel qui leur permettrait d'être moins dépendants de l'adulte. En retour, cette sécurité favoriserait l'engagement affectif auprès du parent substitutif. Cette auteure, explorant la corrélation entre les relations fraternelles et l'adaptation psychosociale, conclut, à partir de questionnaires, que s'il existe bien un lien entre ces deux variables, il est plus net pour des cadets quand le placement est conjoint. Elle montre qu'en cas de placement conjoint, l'attitude du professionnel accueillant, par rapport à l'aîné, est plus sévère qu'envers le cadet.

Elle note également que les cadets se plaignent davantage de ne pas voir leurs aînés que l'inverse et que l'effet du placement conjoint serait davantage positif pour des fratries non mixtes. Elle suggère que le caractère protecteur de la fratrie ne se manifesterait pas

nécessairement par de «bonnes relations » et que cet effet positif pourrait n'être dû qu'à la stabilité du lien et à son caractère durable.

Tous les auteurs soulignent l'importance, dans la décision de placement conjoint, de tenir compte du passé de la fratrie, des raisons du placement, de faire une analyse fine des spécificités des liens qui unissent ou séparent certains des enfants entre eux.

Dumaret (1988) note l'impact négatif du placement, dans un même pavillon, de plusieurs fratries sur les troubles du comportement des enfants, elle s'interroge sur le fait que la tâche éducative pourrait alors être trop lourde pour l'éducatrice familiale.

Les résultats de ces études et les repères théoriques que nous venons de donner, éclairent, confirment, nuancent ce que nous allons exposer dans la partie sur l'analyse des résultats.

3 Protocole

Dans une démarche inductive, avec une visée exploratoire et non de vérification d'hypothèses ou d'administration de preuves (Widlöcher, 1995), cette étude vise à faire avancer la connaissance de ce que vivent les enfants accueillis avec leur fratrie et les professionnels qui les accompagnent.

L'objectif est davantage de comprendre ces acteurs en situation, que de parvenir à élaborer des lois générales. Cela ne veut pas dire que certaines constatations ne peuvent pas être reprises par d'autres, avec d'autres méthodes, d'autres outils, à des fins de généralisation. C'est ainsi que nous concevons la richesse du recours à des approches différentes, sur un même objet.

Etudier la fratrie, dans le cas de placement conjoint, oblige à prendre la mesure de la multiplicité des registres, que comporte cette expérience, et conduit à l'adoption d'une pluralité de points de vue (Perron, 1997). En effet, il n'existe pas de fratrie en dehors du champ social, de la culture et de l'histoire ; aussi, le social est-il situé, doublement, en intériorité et en extériorité, par rapport à la subjectivité de chacun des acteurs de cette situation.

C'est donc dans une démarche clinique qualitative que nous avons organisé 5 groupes de paroles de deux heures, comme un espace de libre parole sur le thème de la fratrie, pour des salariés de l'Association SOS Villages d'Enfants : des psychologues, des éducatrices familiales et aides familiales, des éducateurs et des chefs de service.

Les rencontres ont été intégralement enregistrées :

1ère réunion avec un groupe de psychologues (8)
2nde réunion avec un groupe d'éducatrices familiales et d'aides familiales (12)
3ème réunion avec des éducateurs et des chefs de service (12)
4ème et 5ème réunions regroupant 10 personnes parmi celles ayant participé aux 3 premières réunions.

Les personnes qui ont participé à ces rencontres, l'ont fait sur la base du volontariat.

Analyse du corpus

L'analyse du corpus a été réalisée à l'aide d'une grille d'analyse de contenu, (Bardin, 1977), qui visait à explorer les thèmes suivants :

- représentations de la fratrie,
- places des parents dans l'accueil conjoint des enfants,
- intérêt et limites de l'accueil conjoint des enfants,
- perspectives d'avenir.

Déontologie de l’étude

L’Association SOS Village d’Enfants n’a pas accès à l’intégralité des discours recueillis, mais au seul rapport, l’anonymat et la confidentialité des propos tenus sont scrupuleusement respectés.

Cette étude répond à tous les critères de déontologie de la recherche dans ce champ, en particulier, les participants ont donné leur consentement éclairé pour y participer.

Ainsi, avant de venir aux rencontres, ils ont été informés par l’Association SOS Village d’Enfants, promoteur de l’étude : des objectifs, des méthodes utilisées (débats enregistrés, retranscrits intégralement), du respect absolu de la confidentialité par le chercheur, de la possibilité de se retirer du protocole, des modalités de traitement des propos recueillis et de la diffusion des résultats.

4 Résultats

Il est important de poser les limites de ce rapport ; en effet, les professionnels qui ont accepté de participer à ces rencontres, se sont évidemment exprimés en leur nom propre, ils se sont appuyés sur la singularité de leur expérience et, du fait même du dispositif, ils ont parlé des cas particulièrement problématiques qu'ils ont rencontrés. Aussi, ce qui figure dans ce rapport, n'a pas vocation à montrer ce qui se passe « en général », lors de l'accueil des fratries, mais à soulever les questionnements les plus problématiques qu'il pose.

Lorsque nous avons souligné qu'ils avaient longuement parlé des difficultés de l'accueil des fratries et de leurs échecs, un des professionnels fit remarquer que ce qui se passait bien restait dans le vécu, ne se disait pas, alors que ce qui se passait mal sollicitait l'échange, la réflexion et que c'était la raison pour laquelle il en était davantage question dans ce groupe.

> *La dimension positive serait plus vécue que parlée, elle est « quotidienne », « naturelle ». Il est plus facile de décrire ce qui ne va pas.*

Par ailleurs, si nous avons rencontré des professionnels ayant des positionnements différents par rapport à l'enfant : éducatrice familiale, psychologue, éducateur, aide familiale, chef de service, toutefois, l'analyse des discours a finalement montré une grande homogénéité dans ce qui a été dit. Si certains ont peut-être davantage insisté sur un aspect de l'accueil que sur un autre, concernant le contenu, des divergences ne sont pas vraiment apparues, chacun éclairant de manière un peu spécifique chaque question, mais non de manière radicalement différente.

Enfin, les professionnels ont souligné combien chaque enfant, chaque fratrie, chaque accueil de fratrie étaient différents et aucun n'a prétendu pouvoir tirer de son expérience des généralités. Lorsqu'un professionnel énonçait une situation pour en déduire une généralité, un autre nuançait le propos avec un cas : par exemple, un praticien disait : « quand les enfants n'ont pas d'histoire commune, il n'est pas souhaitable de les réunir », un collègue répondait quelque chose comme : « ce n'est pas si simple, car moi j'ai eu le cas… » et il évoquait un contre-exemple.

La rencontre fut unique pour certains et dura 2 heures ; de nombreuses pistes ont été ouvertes sans toujours pouvoir être approfondies ; les professionnels ont manifesté un désir de parler, d'échanger et d'être aidés à penser les questions qu'ils se posent, en les faisant raisonner avec ce que les autres disaient.

Dans cette analyse, nous avons synthétisé les points forts des discussions menées lors de ces rencontres.

Il nous a semblé intéressant de commencer ce rapport

- en rendant compte de la manière dont chaque professionnel définit la fratrie dans ses multiples facettes,

- puis, nous évoquons l'accueil conjoint de plusieurs fratries dans le même pavillon,
- ensuite, nous abordons un point finalement peu développé lors des discussions, mais pourtant central : les relations aux parents,
- ensuite, nous discutons des éléments à considérer, lorsqu'il s'agit de proposer un placement conjoint, nous parlons du vécu des fratries, durant le placement, dans ses aspects positifs et négatifs,
- nous analysons ce qui a été dit du processus d'individuation au sein de la fratrie et de ses aléas,
- nous terminons par ce que les professionnels ont dit du devenir des fratries, thème peu évoqué, puisque les discussions ont davantage porté sur « l'ici et maintenant » de la pratique avec les frères et sœurs.

Dans le texte qui suit, lorsque nous le pouvons, nous spécifions qui parle ; toutefois, il a été impossible, dans les deux groupes qui réunissaient les différentes catégories de professionnels, de repérer la profession de chacun. Aussi, lorsque dans le texte, nous spécifions la profession, c'est parce que le propos a été tenu dans une rencontre où il n'y avait que cette catégorie de professionnels-là. Par ailleurs, si l'appellation « officielle » des professionnels qui s'occupent des enfants dans le pavillon est « éducatrice familiale » et « aide-familiale », au cours des rencontres, souvent il a été question de « mère SOS ».

4.1 Représentations de la fratrie

Les professionnels ont eu beaucoup de mal à définir ce qu'est une fratrie. Bien sûr, il y a la définition consensuelle : « enfants qui ont un ou deux parents en commun », mais cette définition ne satisfaisait pas tout le monde, car certains se sont demandés si, tout de même, on pouvait parler de « fratrie », quand les enfants n'ont jamais vécu ensemble. A contrario, certains estimaient que des enfants se sentaient parfois frères et sœurs, sans pour autant avoir des liens de sang : « le frère, c'est celui qui manque, quand on n'en a pas » dit l'un d'eux.

Pour préciser ce qu'il entendait par « fratrie », chacun a utilisé des mots différents qui, tous, montrent à la fois la force, la complexité, mais aussi le flou attaché à ce lien.

1/ **« Fratrie de sang », « fratrie biologique »,** dont les enfants ont un ou deux parents communs

> *La fratrie est une émanation de la famille qui, habituellement, grandit ensemble.*
>
> *Un lien « naturel » : pouvoir grandir ensemble, c'est une chose qui me semble « importante », comment ça se fait qu'en France, on sépare des fratries, parce que je trouve ça inadmissible. Ce n'est pas normal. (Une éducatrice familiale).*

Toutefois, peu après, cette même professionnelle dit que ce qu'elle vit, parfois, avec les fratries qu'elle accueille, l'amène à réfléchir sur cette conception de la fratrie.

Pour tous, ce lien de sang doit être mis en regard du fait que chacun des enfants n'a pas forcément vécu la même chose dans la famille, ce qui peut en amener certains à avoir le sentiment de ne pas faire partie de la fratrie. Ainsi, l'importance du lien de sang, dans le « sentir l'autre comme un frère » et « se sentir frère pour l'autre », ne fait pas consensus, en tous les cas, les liens de sang ne suffisent pas à expliquer la place et la fonction du frère pour chacun des enfants pris individuellement.

2/ **« Fratrie SOS »,** qui est composée d'enfants de fratries issues de familles différentes accueillies dans le village SOS.

> *Et là, il y a des liens qui se sont créés entre les enfants et ils sont devenus « frères SOS »…ils me disent : « on est tes frères SOS ».*
>
> *Il y a une nouvelle famille qui est créée, voilà, avec l'adulte qui est là.*

On notera le « on est tes frères » qui semble positionner de manière problématique l'éducatrice familiale, dans l'ordre des générations. Par ailleurs, cette expression suppose le fait que l'association pourrait figurer, sur le plan symbolique, un lien de filiation, ce que nous retrouverons à propos de l'interdit des relations sexuelles dans le village et de la notion de famille élargie, évoquée plus loin.

3/ **« Fratrie de jeu »,** qui n'est pas clairement définie, mais vise à souligner la dimension du « plaisir partagé » dans la construction de ce lien, chacun affirmant penser, comme le dit une éducatrice :

> *Un ami avec qui on joue, ce n'est pas comme un frère, mais pourquoi.., cela se sent, c'est difficile à dire.*

4/ **« Fratrie de cœur »** qui recouvre, pour partie, la représentation de la « fratrie SOS » et qui peut inclure les enfants de l'éducatrice familiale.

5/ **« Fratrie pavillonnaire »** qui signifie l'importance, non de l'éducatrice familiale, mais de la « maison ». Un éducateur dit que la notion de fratrie est attestée, quand l'enfant peut dire « chez nous ».

5/ **« Fratrie refaite »** qui est évoquée quand, dans un même pavillon, plusieurs fratries sont accueillies. Evidemment, cette fratrie « refaite » ne comprend pas nécessairement tous les enfants du pavillon.

Cet inventaire, à la Prévert, de noms montre à quel point l'objet frère et la notion de fratrie sont loin d'être simples.

Notons que, dans « fratrie de sang », ce sont les parents qui sont à l'origine de la fratrie, alors que dans les « fratries pavillonnaires » et les « fratries SOS », c'est l'institution qui est fondatrice. Toutefois, dans les deux cas, c'est l'éducatrice familiale qui est au contact quotidien avec le groupe et qui a le sentiment qu'elle a un rôle dans le processus de préservation, création, transformation des liens entre enfants.

Les éducatrices familiales ont évoqué les liens entre elles et les enfants qui permettent d'améliorer les liens entre enfants ; en revanche, il n'a pas été discuté de la manière dont, entre enfants, ces amitiés, ces affinités se nouaient.

Il est impossible de comprendre ce qu'ont dit les professionnels, à propos des frères et sœurs, sans rappeler la complexité de la composition des « fratries » qu'ils reçoivent :

- certains enfants ont eu un vécu commun dans leur famille naturelle, plus ou moins long, en effet selon les enfants, les placements ne se font pas au même moment ni pour une même durée,
- certains n'ont pas eu de vécu commun du tout, car certains enfants étaient déjà placés quand d'autres sont nés,
- certains n'ont pas eu de vécu commun avec leurs frères, mais avec des demi et/ou des quasi-frères,
- certains ont eu des vécus communs « par intermittence »,
- dans une même fratrie, certains ont été gravement maltraités par leurs parents et d'autres moins ou pas du tout,
- certains services, en particulier quand la fratrie est nombreuse, « coupent » la fratrie et décident du placement conjoint de seulement une partie de celle-ci ; un professionnel parle alors de « morceau de fratrie », un autre de « demi-fratrie ».

De fait, les fratries sont, finalement, rarement « complètes », puisque certains enfants sont restés chez leurs parents, d'autres sont placés en familles d'accueil et d'autres encore, accueillis en institutions. Dans ce dernier cas, c'est souvent en raison de troubles du comportement majeurs (agressivité) ou d'un handicap.

C'est dire que les fratries, dont il a été question lors de ces rencontres, ne sont pas le reflet de la fratrie du type « 3 enfants, de mêmes parents, élevés ensemble », comme dira l'un d'eux.

4.1.1 Aspects positifs du placement conjoint

Chacun a dans la tête ce que devraient être, ce qu'il faudrait que soient les liens fraternels. Ces représentations sont issues de la culture, mais également, de l'histoire personnelle du professionnel. De cette dernière, naît l'idée de reproduire, par exemple, ce qu'on a soi-même

vécu avec bonheur, ou encore, de permettre à une fratrie de vivre ce qu'on n'a pas, soi-même, pu vivre enfant et dont on a rêvé.

Seules, les éducatrices familiales et les aides-familiales ont évoqué clairement la singularité de leur propre fratrie. Les autres l'ont évoquée, disant par exemple : « évidemment, ce qu'on vit avec les fratries est en lien avec notre propre fratrie » mais n'évoquant rien de cette dernière.

Cette fratrie, telle qu'on la rêve, qu'on la voudrait, a des caractéristiques qui sont parfois retrouvées dans les fratries accueillies ; toutefois, le plus souvent, ces évocations des aspects positifs du lien fraternel étaient souvent suivies de remarques, telles que celles faites par une aide-familiale :

Mais, ce n'est ni si rose, ni si simple avec beaucoup des fratries qu'on reçoit.

Les rencontres commençaient généralement par l'évocation du fait que les fratries accueillies, par certains de leurs aspects, vivaient des liens fraternels structurants et positifs, puis ensuite, étayées par des exemples, ces fonctions positives étaient nuancées, interrogées et les effets négatifs de l'accueil conjoint détaillés.

4.1.1.1 Groupe qui offre sécurité et protection

La représentation de cette « bonne fratrie », c'est d'abord une certaine sécurité qui naît de la certitude d'appartenir à un groupe, qui protège contre les effets et les risques de l'abandon.

L'association de ces deux enfants au quotidien leur permet de vivre, en tous cas, quand il y a des évènements familiaux compliqués, d'être soudés, peut-être de partager la souffrance. Ils la portent tous les deux. Je me dis, c'est peut-être plus facile quand même à accepter ce qui paraît être presque inacceptable, insupportable.

Les enfants se soutiennent pour vivre des évènements ; ils ne sont pas tout seuls.

Quand il y a abandon des parents ou peu de présence des parents, moi, j'ai le sentiment qu'ils ont un besoin, d'enfin… ils font plus bloc quoi, c'est un besoin sécuritaire, au sein de la fratrie, plus important.

Ce groupe est parfois pensé comme un « bloc », une « forteresse » qui protège de l'extérieur persécuteur (les parents maltraitants, mais aussi l'institution accueillante), qui donne une « force naturelle », des repères partagés, qui rassure par rapport à la nouveauté.

Mais il arrive que l'enfant, trop souffrant, refuse d'être aidé par ses frères et sœurs. Ainsi, un éducateur souligne que, lorsque l'un des enfants se sent coupable du placement, des mauvais traitements reçus ou que ses frères le positionnent ainsi, alors il se sent « mauvais » et refuse l'aide de sa fratrie.

Les enfants accueillis conjointement, qui ont parfois des frères et sœurs restés chez leurs parents, demandent parfois à l'éducateur ou au psychologue de protéger ces derniers, car les savoir en danger les insécurise.

Il arrive que les enfants accueillis souhaitent retourner au domicile, uniquement pour vérifier que leurs frères et sœurs vont bien, ou pour signaler, en revenant, les dysfonctionnements constatés.

> *La fratrie se soude pour protéger la fratrie restée à la maison, certains acceptent de se retrouver chez leurs parents juste pour voir si ceux qui restent ne subissent pas ce qu'ils ont subi, ils rassurent les autres quand ils reviennent. (Un éducateur).*

La fratrie s'érige donc en défenseur et en protecteur d'un de ses membres, en utilisant les adultes du village comme ressource. Une psychologue raconte qu'une enfant a alerté plusieurs fois l'éducatrice familiale sur le sort de sa petite sœur ; elle lui demandait de ne pas prendre d'autres enfants, au cas où elle aurait besoin de venir au village. Et puis, un jour, l'assistante sociale appelle et dit :

> *Ça y est, elle a été violée, il faut qu'elle vienne. Il fallait donc que cela se passe, tout le monde s'y attendait et les frères et sœurs les premiers, et il a fallu attendre que cela se passe, la place était réservée.*

Une éducatrice dit :

> *Quand on est une fratrie et quand on est dans une situation particulièrement difficile, alors la fratrie permet de tenir le coup et de s'en sortir.*

Notons toutefois que les cas de « ceux qui s'en sortent bien ou très bien » ont fait l'objet de peu de développements, le discours à leur propos est resté très généraliste.

4.1.1.2 Groupe primaire de socialisation

La fratrie serait un groupe primaire qui permet à l'enfant « d'apprendre à vivre en groupe », avec des personnes d'un sexe et d'un âge différents des siens,

> *Les aînés creusent le sillon pour les plus jeunes, leur montrent le chemin.*

même si, parfois, ce rôle devient un « fardeau ».

Cette manière de vivre ensemble, souvent soutenue et alimentée par les parents, apprend à chaque enfant différents rôles, auxquels il se plie pour appartenir au groupe, ou qu'il refuse en risquant alors l'exclusion, si un adulte ne l'aide pas.

> *Les grands ont aidé les petits à grandir, ils ont quand même joué un rôle de papa/maman auprès d'eux ; on peut dire que l'aîné, en fait de la fratrie qu'on a chez nous, son frère aîné c'était vraiment son modèle et sa petite sœur, qui le suit derrière, c'est pareil, elle a sa sœur en modèle ; je pense qu'à certains moments, dans leur vie, ils ont pu s'appuyer pour grandir, pour être bien « un minimum » ; les aînés avaient été placés et les repères qu'ils avaient acquis dans le foyer de placement, ils les ont communiqués aux plus jeunes qui étaient restés dans la maison.*

Si les différents rôles occupés par chacun des enfants ont une fonction structurante, toutefois, s'ils sont trop rigides, s'ils enferment l'enfant et ses pairs dans un mode « d'être ensemble » immuable, alors ce système de relations peut devenir pathogène. Il en est ainsi des couples -

« bourreau (souvent un aîné)/ souffre-douleur » ou encore -« frère parentifié/frère infantilisé ».

Dans ces cas, seules, l'observation fine des liens fraternels et l'intervention protectrice de l'adulte investi par la fratrie d'une certaine confiance, peuvent aider à la transformation des liens. Parfois, cette dernière ne pourra se faire qu'en éloignant un des enfants du reste de sa fratrie. Les professionnels soulignent que, dans ce cas, il s'agit de protéger les deux enfants et le groupe : le bourreau, par exemple, est décrit comme souffrant, au même titre que celui qu'il fait souffrir.

Dans ce qui est décrit des rôles, il est fait mention :

- de la variable sexe : la protection pour les filles, la violence et la contrainte pour les garçons,
- de la variable âge : il est souvent question de l'aîné (parentifié, tyran…) et du dernier-né ; peu de choses sont dites sur les enfants « intermédiaires »,
- de la variable dépendant de l'histoire familiale des enfants. Les rôles adoptés par les enfants sont souvent posés comme ayant été prescrits par les parents qui, nous le verrons plus loin, cherchent parfois à les entretenir, par-delà la séparation.

4.1.1.3 Frère comme partie de soi

Le frère est également pensé comme « partie de soi » ; dans ce cas, en être séparé, ce serait comme être loin d'une partie de soi, ce qui expliquerait qu'on peut se sentir « frère » d'un enfant qu'on ne connaît pas.

> *On rencontre aussi des fratries qui ne se sont jamais connues…naissances des années après et puis qui ont besoin de se connaître, donc c'est quand même bien ce lien fraternel, même s'ils n'ont rien partagé et qu'ils n'ont pas de souvenirs communs, qui fait qu'il y a quand même un besoin de se connaître, c'est un peu soi, quoi, son frère et sa sœur, c'est un peu soi.*

Ainsi, le frère serait celui qui me manque :

> *Il ne comprend pas, lui, pourquoi il ne peut pas vivre avec ses frères et sœurs. On ne peut pas leur expliquer quand ils ont trois/quatre ans et tout ça. Ils vivent dans un état de manque sans pouvoir mettre des mots dessus.*

L'expression « état de manque » est intéressante en ce qu'elle souligne l'existence d'un lien quasi charnel et biologique entre enfants.

4.1.1.4 Groupe qui fonde la famille

Le groupe fratrie, par son existence même :

> *Permet à l'enfant de se sentir normal, il a une fratrie et donc des parents.*

4.1.2 Quand vivre ensemble fait souffrir

Il arrive que l'histoire familiale et institutionnelle des enfants, du groupe fratrie, contribue à modifier la nature de ce lien, jusqu'à parfois le rendre pathogène. Dans ce cas, une psychologue dit :

> *Il s'agit alors de ne pas se laisser aveugler par le mythe de la fratrie, par ce qu'on voudrait qu'elle soit, pour reconnaître que, parfois, il n'est pas possible que les enfants vivent ensemble.*

Evidemment, tout le problème est de savoir si le caractère pathogène du lien peut être transformé ou non. C'est la question cruciale du pouvoir que les professionnels ont sur ce lien et du savoir-faire à mettre en œuvre pour que, source de souffrances, il devienne ou redevienne une ressource pour les enfants.

De fait, les enfants reçus sont loin d'avoir eu une enfance idyllique et, de plus en plus fréquemment, ils ont souffert de graves maltraitances ; les recompositions familiales, la place problématique des pères font qu'ils ont une histoire fraternelle et familiale qui est loin d'être « un long fleuve tranquille ». Ce qui amène une aide familiale à conclure que, si en général, évidemment, ce serait bien de ne pas séparer les enfants, néanmoins, son expérience l'amène à se demander, parfois, si une séparation ne serait pas préférable.

Une éducatrice familiale, après avoir raconté un épisode douloureux où le village a renoncé à accueillir un enfant avec sa fratrie, explique :

> *Je trouve que l'association…maintenant, je parle pour moi, l'association montre encore, prône encore ce genre de choses, une dame dans une maison, un pilier, voilà, la mère SOS avec une bonne petite fratrie autour d'elle. Mignons comme tout. Sur le terrain, ce n'est pas cela. Moi, je parle pour moi. Sur le terrain, ce n'est pas ça.*

Une autre explique qu'ayant été heureuse dans sa propre fratrie, elle rêvait qu'il en serait de même pour les enfants qu'elle accueillerait. Elle a donc débuté sa carrière avec cet idéal, et, au fur et à mesure des accueils, elle s'est rendu compte à quel point il pouvait y avoir de la violence, de la destruction dans ce lien. Aujourd'hui, elle se demande si c'est :

> *Vraiment bien, en fait, cette volonté de les faire vivre avec leurs frères et sœurs.*

Pourtant, elle veut y croire encore, mais…

> *Moi, je suis d'une famille nombreuse aussi ; bon ce que j'avais connu, pour moi, c'était comme ça qu'une famille devait…devait fonctionner, c'était un peu comme ça que je voyais les choses. Mais, en quatorze ans, c'est vrai que…je commence à me dire, aussi, que ce n'est pas toujours l'idéal de mettre les frères et sœurs ensemble, ou alors, c'est vrai peut-être que nous, on est là pour leur montrer aussi, qu'il y a des choses possibles, montrer un exemple de vie en commun, même si eux, ils essaient de nous faire rentrer dans leur façon de fonctionner.*

Ainsi, il y aurait une sorte de choc culturel entre le « vivre ensemble » des fratries accueillies et celui qu'elles voudraient leur permettre de vivre.

Ce « choc » est parfois douloureusement vécu par les éducatrices familiales et les aides-familiales qui se sentent en échec, parfois personnel, lorsqu'elles ne parviennent pas à transmettre aux enfants les bienfaits d'une autre manière de vivre entre frères et sœurs. C'est sur cette question que tous ont souligné l'importance de l'équipe, de l'institution qui protègent la professionnelle du découragement et de la blessure narcissique.

Lors d'une rencontre, à l'évocation de ces impossibilités à faire vivre ensemble certains enfants d'une fratrie, une psychologue souligna les limites du pouvoir des professionnels, avec lequel il convient de faire. Elle dit qu'il y aurait comme un « mythe de la fratrie et de la séparation ».

> *Comme si déjà la séparation allait être un soin, mais un soin qui répondrait à tout ; alors, on soignerait et la fratrie serait une force en elle-même ; on soignerait tout ce qui avait été provoqué comme dysfonctionnements ou tout ce qui était à l'œuvre comme dysfonctionnements.*

Ainsi, si l'accueil des fratries confirme la fonction positive de ce lien, toutefois, certains dysfonctionnements conduisent à prendre la mesure des limites des dispositifs des villages SOS pour parvenir à transformer les modalités pathogènes des relations au sein de la fratrie.

Ces limites sont fonction :

- Pour partie, de la manière dont les parents réagissent aux possibles modifications du lien,
- mais également du rôle adopté par chaque enfant,
- et de la spécificité des conditions de son accueil, à ce moment-là, dans ce pavillon-là, avec ces professionnels-là.

Si le village travaille avec le groupe fratrie, toutefois, en cas de dysfonctionnements graves, il convient de parvenir à observer chaque enfant, individuellement, dans le groupe. En effet, chacun réagit et ne résiste pas de la même manière aux changements impulsés.

Dans les cas évoqués, il a été question de la reconnaissance de l'impossibilité du « vivre ensemble » au quotidien mais non de renoncer à maintenir vivant le lien fraternel. En effet, les enfants peuvent ne pas vivre dans la même maison et se retrouver régulièrement avec leurs parents et/ou avec des professionnels –qui ne sont ni les aides familiales ni les éducatrices familiales.

4.1.3 Fratrie, une histoire commune et individuelle

Le groupe fratrie a une histoire et chacun des enfants a la sienne. Certaines parties de cette histoire sont partagées par tous, connues de tous et d'autres restent dans l'ombre. « L'histoire

de ces histoires » et la manière dont le groupe et chacun de ses membres se l'approprient, la transforment, est souvent la trame qui permettra de tisser un lien fraternel soutenant ou pathogène.

Cette histoire est envisagée par les praticiens comme « une base commune », des « racines » qui, hélas, ne permettent pas toujours à l'enfant de bien grandir.

Il y a :

- l'histoire vécue avant le placement, histoire qui reste pour partie secrète pour l'enfant ou entre enfants, et qui, pour partie, peut être dite à l'adulte,
- l'histoire reconstruite, sorte de mythe familial et fraternel qui peut aider à supporter les souffrances familiales,
- l'histoire des placements de chacun des enfants, histoire parfois personnelle à chacun, ignorée des autres enfants, ignorée parfois des éducatrices familiales,
- l'histoire vécue dans le village, que chacun s'approprie de manière singulière ; certains garderont des liens, alors qu'ils sont majeurs, faisant de l'éducatrice familiale, de ses enfants, de sa propre mère, des oncles, grand-mère, arrière-grand-mère de leurs propres enfants.

L'histoire vécue par les enfants, dans leur famille naturelle, peut devenir un objet de résistance du groupe à l'adaptation au village. Il faut alors faire en sorte que l'enfant puisse se « défaire du roman familial », dira un éducateur, tout en ne se sentant pas douloureusement déloyal vis-à-vis de son groupe d'origine.

Parfois, l'histoire commune, personnifiée par la présence des frères et sœurs, est un rappel permanent pour l'enfant des traumatismes subis, rappel d'autant plus douloureux, si le frère ne s'est pas montré protecteur ou encore s'il est vécu comme ayant laissé faire.

Ces histoires - celle d'avant le placement, celle du placement et celle qui arrivera – doivent pouvoir être mises en lien, servir de fil conducteur, afin que l'enfant n'ait pas le sentiment d'être amputé d'une partie de ce qu'il est.

C'est à la reconstruction, construction, transformation des effets de cette histoire, que les professionnels travaillent.

4.2 Accueil dans la même maison de plusieurs fratries

Les professionnels peuvent être assez favorables à l'accueil de plusieurs fratries, même si ça peut paraître plus compliqué :

> *Cela nous évite de focaliser, de toutes façons, sur une histoire familiale. Il y a autre chose à côté, surtout que, dans ce pavillon, elles sont trois fratries complètement différentes : une fratrie qui voit la maman, régulièrement, tous les samedis ; les deux autres enfants*

voient le papa une fois tous les mois ; et la dernière, elle ne voit personne. Elle ne l'a pas vue…elle ne se souvient même pas du visage de sa maman.

S'il est source de jalousie, toutefois, l'investissement différencié des parents de chacune des fratries peut ouvrir sur un dialogue avec l'enfant, concernant les différences qui existent entre enfants, entre parents et entre familles. Par ailleurs, les enfants, côtoyant d'autres fratries, voient d'autres modèles « d'être ensemble ».

Ainsi, les mouvements de jalousie qui peuvent exister entre deux fratries, peuvent avoir des effets positifs, s'ils sont correctement encadrés et contenus par l'adulte.

Les autres fratries permettent de les remettre dans une réalité de ce qu'est la fratrie, vis-à-vis de la maison et de la société et, en même temps, ça leur montre qu'être frères et sœurs, ça ne veut pas dire tout pardonner à l'autre ou tout imposer à l'autre ou tout accepter de l'autre, ça les remet dans une réalité de vie sociale, les autres rappellent les règles.

Nous, on est comme ça, mais eux, ils sont différents, ça veut dire qu'il y a autre chose qui existe.

Pour éviter des jalousies trop douloureuses, une éducatrice familiale dit que lorsque l'enfant revient de chez ses parents avec des bonbons, il doit les partager avec ceux qui n'ont pas vu leurs parents. Elle ne dit rien de la manière dont les enfants réagissent à cette pratique.

Si l'éducatrice familiale, par ses paroles, sa manière de gérer le quotidien de la fratrie, tente de leur faire imaginer, de créer d'autres manières « d'être ensemble », les autres fratries offrent « in vivo » d'autres modèles qui, évidemment, du fait qu'ils viennent de pairs, n'ont pas la même fonction pour les enfants. C'est en ce sens, qu'à ce propos, une psychologue parle de « miroir ».

Dans le cas d'une fratrie très « fusionnelle », cela permettrait, progressivement, à certains enfants de sortir de leur « clan fraternel », pour s'ouvrir à la relation avec d'autres.

Par ailleurs, il arrive qu'une fratrie, à l'arrivée d'autres enfants, fasse preuve de cohésion pour se démarquer des autres. Autrement dit, face à la différence de l'autre, se renforcerait une identité du groupe qui serait aliénante ou structurante, selon les cas.

Deux nuances sont apportées à l'intérêt de l'accueil de plusieurs fratries :

1/ La première concerne la nécessité de ne pas mettre ensemble des fratries qui ont le même type de pathologie du lien.

Dans ce cas, il peut y avoir une recrudescence des troubles chez les enfants. Une éducatrice familiale évoque le cas de deux fratries qui avaient vécu des sévices sexuels. Très vite, sans que, dans un premier temps, elle s'en rende compte, la fratrie qui était déjà chez elle et qui était parvenue à faire évoluer de façon plus saine ses relations, a recommencé à avoir des liens incestueux, suite à l'accueil d'une « nouvelle » fratrie. Les problèmes des deux fratries « ont fait caisse de résonance », dit-elle, « cela a fait beaucoup de dégâts ».

Pour passer « du miroir » aidant à « la caisse de résonance » pathogène, il faut beaucoup d'observations, mais, également, bien réfléchir à l'impact de l'histoire de chaque fratrie sur l'histoire commune, qu'ils vont vivre par la suite.

Autrement dit, l'accueil de plusieurs fratries, dans une même maison, peut être positif si, dans ces regroupements, il est tenu compte de la spécificité des histoires de chaque enfant et de chaque fratrie.

2/ Une seconde réserve concerne le nombre de « fratries » accueillies dans ce même pavillon.

> *C'est à dire que moi, je peux vous dire, j'avais cinq enfants, j'avais quatre fratries, eh bien, ce n'est pas facile. Non, mais c'était affreux…et euh… l'aîné. Parce que moi, je n'ai eu que des bouts de fratries. Et, je peux vous dire que l'aîné qui était donc un enfant unique, il s'est passé des choses après sur la maison, ça c'est très, très mal passé. Enfin, enfant unique, non. Enfin, enfant unique sur ma maison. Voilà, parce qu'il avait une fratrie qui était très grande. Voilà, parce qu'il avait une fratrie qui était énorme et les autres frères et sœurs étaient en familles d'accueil et lui, on ne sait pas pourquoi, il est arrivé sur le village comme ça, tout seul. Parce que, il y a eu une place. Ses autres frères et sœurs étaient chacun dans une famille d'accueil. Donc, lui aurait pu aussi bénéficier de ça. Au contraire, il est resté donc alors, il a fait plusieurs maisons, parce qu'en fait, ben, au fur et à mesure, comme il y a eu des enfants qui partaient, ben par exemple on remettait trois autres quand il y en avait deux qui étaient partis, etc.…et donc, lui, s'est retrouvé dans ma maison parce que, finalement, il restait un lit.*

Nous retrouvons, dans ce que disent ces femmes, ce qui avait déjà été signalé par Dumaret (1988) : des liens entre placement conjoint de plusieurs fratries et troubles du comportement chez les enfants.

Il convient donc de poser clairement les indications de regroupements de fratries. Or, il s'avère, et les professionnels le regrettent, que parfois ces derniers se font « parce qu'il y a des lits de libres » ou que, dans l'urgence, « on ne peut pas faire autrement ». Par ailleurs, il convient probablement de limiter le nombre de fratries différentes accueillies dans un même pavillon.

4.3 Relations avec les parents

Les relations avec les parents ont, finalement, peu été abordées lors des rencontres, et toujours sur ma sollicitation.

Certains rappellent qu'à leur majorité, les enfants peuvent, et souvent veulent, retourner chez leurs parents et que, donc, le travail avec ces derniers est indispensable, bien que très difficile.

> *C'est l'espoir de certains enfants… Quitte à faire des bêtises et tout ça, pour qu'on les rejette du village et que… souvent, ça va être un foyer, ça ne va pas être un retour chez*

eux, mais ils espèrent ça… donc, ils espèrent là-dessus, donc, en fait, ils ne s'investissent pas dans le village ou dans leur école et machin… ils font tout pour arriver à retourner chez leur mère…

Généralement, ils veulent tous retourner et puis, plus ça arrive, plus les chances arrivent, plus c'est tendu, parce que l'attachement avec l'accueillante était là et puis…

Il y aurait l'idée que l'attachement aux professionnels du village pouvait faire obstacle, nuire à l'attachement aux parents, aussi, pour partir chez soi, faudrait-il se convaincre et convaincre les autres que ce lien n'est pas « bon » et se faire rejeter.

Un éducateur remarque :

Les parents ne sont pas déchus de leurs droits ; quand ils sortent, quand ils sont majeurs, on ne peut plus rien faire et, parfois, il ne leur reste plus que les parents. Il faut donc faire un travail avec les parents pour, qu'au moins, ce retour quasi obligé en famille, après la majorité, ne se passe pas trop mal.

Nous noterons le « ne se passe pas trop mal » qui n'évoque pas le fait que cela puisse « se passer bien ». De fait, à aucun moment, lors de ces rencontres, il n'a été évoqué des cas où le retour en famille se passait bien.

Il faut noter que les parents, avec lesquels le village travaille, ne sont pas le plus souvent des parents malades ou veufs, mais des parents en grandes difficultés. Mis à part certains cas évoqués, le plus souvent, les relations avec eux sont problématiques et nécessitent le soutien de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du village, mais également celui d'autres institutions, comme l'ASE.

Si l'idéal serait que les parents, confiants, demandent à l'institution de les aider en accueillant leurs enfants, le plus souvent, ils sont, au mieux, réticents à ce qu'ils appellent « le placement », au pire, « franchement hostiles ». Il arrive que cette opposition s'exprime vis-à-vis de certains des membres de la fratrie ou vis-à-vis des professionnels.

Une éducatrice constate :

Quand il y a abandon des parents, ou quand il n'y a pas la présence des parents, ou on ne peut pas travailler les liens par enfant, il est plus difficile quand même de faire évoluer les liens fraternels. Je pense que les enfants se mettent dans une place de résistance plus forte, que la fratrie fait plus bloc alors et bloque autour de l'histoire familiale et la façon dont ils ont élaboré leurs relations, dans la problématique familiale, avec leurs parents.

Ainsi, l'éloignement, la défaillance des parents pourraient rendre le groupe fratrie encore plus solidaire ; à l'évocation de cette idée, une professionnelle nuance :

Enfin, cela devrait, mais dans les faits…

Une autre rétorque :

Oui, en général, c'est ça.

Ainsi, si les parents peuvent faire obstacle au travail du village, a contrario, le fait qu'aucun travail ne puisse se faire avec eux, peut entraver le processus d'investissement de l'enfant qui peut s'interdire de changer, d'être heureux et de s'attacher à l'éducatrice familiale.

Toutefois, d'autres professionnels modèrent ce propos et soulignent que, ce qui reste central, est le type de lien instauré entre parents et enfants, avant le placement. Il s'agit donc moins d'être « pro » ou « anti » parent, que de bien connaître l'histoire de l'enfant avec ses parents, pour l'aider à « faire avec », soit dans une collaboration directe avec les parents, soit en travaillant avec l'enfant, avec la fratrie sur les liens avec leurs parents.

Un professionnel explique :

> *Avant, les professionnels s'occupaient d'enfants qui n'avaient plus de parents. Aujourd'hui, la situation est différente et il faut travailler avec les parents ; on travaille avec les parents maintenant ; on est plus actuellement dans la suppléance parentale, quand l'enfant est prêt à retourner en famille, c'est quand même… les parents ont fait un bout de chemin aussi, alors peut-être qu'à ce moment-là, on peut déroger à la règle et puis… peut-être mettre en place des choses comme vous dites, mais c'est vrai qu'autrement, tant qu'on n'est pas dans ce projet-là, c'est un peu délicat.*

Ainsi, l'éducatrice familiale ne conçoit d'avoir des contacts significatifs avec les parents que dans des cas spécifiques, toujours encadrés par un projet clair et approuvé par l'institution.

Un éducateur souligne aussi :

> *Il faut présentifier les parents au sein de l'institution, ne pas les gommer.*

« Ne pas les gommer » signifie parfois les rencontrer, travailler avec eux via d'autres institutions comme l'ASE, mais surtout en parler avec les enfants, ne pas les oublier dans les dispositifs de prise en charge.

4.3.1 Parents toxiques pour leurs enfants

Certains soulignent que, parfois, les parents différencient peu leurs enfants.

> *Pour 90 % d'entre eux, les enfants sont un même paquet ; ils confondent les prénoms, ne savent pas leur date de naissance et aux anniversaires, ils donnent les mêmes cadeaux à tous et pas toujours appropriés. Il faut donc aider les parents à différencier leurs enfants.*

D'autres constatent que les parents investissent de façon très différente chacun de leurs enfants et notent que certains sont davantage maltraités que d'autres.

> *Oui et puis, les parents qui ne reconnaissent pas leurs enfants, aussi c'est qu'en général, ils ne les reconnaissent pas tous. Nous, on a une fratrie de 10, bon sur les dix, les trois premiers ont été très investis – on va dire des grossesses désirées un petit peu, enfin, quand même, il y avait un engagement quel qu'il soit des parents - après c'était de pire en pire quoi, pour en arriver à un enfant arrivé à même pas 1 mois/non 3 mois de vie avec ses parents, qui était placé, sorti de suite de la famille, alors que les aînés avaient vécu quand même quelques années, je pense… Donc, au fur et à mesure, cette fratrie qui est de 10, après l'investissement qu'ont les parents –on a un père qui, vis-à-vis de sa fille aînée pourrait bien s'investir etc., par rapport à d'autres, on rame pour qu'il soit présent, pour être près de son gamin, parce que son gamin a besoin de lui- mais bon lui, il n'est plus là quoi. C'est comme si le maillage était impossible.*

L'image du maillage est intéressante, car elle montre que les professionnels ont l'idée d'un tissage, dans lequel parents et enfants seraient partie prenante, chacun, à sa manière, pouvant influencer sa construction. Dans ce contexte, le rôle de l'institution, et non de la personne qui s'occupe des enfants au quotidien, est de veiller à ce que le tricotage ne cesse pas ou ne devienne pas source de trop de souffrance pour l'enfant. Si tel est le cas, il convient de se demander s'il faut continuer à confronter l'enfant à ce rejet et/ou à la différence d'investissement parental.

Il a été rappelé, comme nous l'avons évoqué dans la partie théorique, que le fait de ne plus vivre ensemble n'implique pas que les enfants ne puissent et/ou ne veuillent pas maintenir des liens vivants et nourrissants entre eux, via des rencontres ponctuelles, organisées ou non par l'association.

> *Ma collègue fait le regroupement de fratrie, parce que la maman ne peut pas le faire, donc c'est elle qui se charge de faire, au village d'enfants, le regroupement fratrie.*

Il arrive également que les parents, face aux changements de leur enfant, aient un sentiment d'étrangeté : ils ne reconnaissent plus cet enfant qui parle, se comporte différemment de celui qu'ils avaient connu. Ce sentiment peut déclencher chez eux un rejet de l'enfant qui peut alors se sentir abandonné et persécuteur de ses parents.

> *Ce qui effraie les enfants, c'est ça, c'est de ne pas être reconnus par leurs propres parents.*

L'adulte doit alors soutenir l'enfant dans les changements opérés, sans pour autant discréditer les parents aux yeux de leur enfant, exercice parfois très compliqué.

4.3.2 Visites des parents problématiques

Parfois, hostiles au placement, les parents font en sorte que ce dernier n'ait pas d'effets positifs. Pour cela, lors des visites, par exemple, ils manifestent leur désapprobation et leur désir que leurs enfants ne soient pas bien, loin d'eux, dans ce lieu qu'ils vivent comme hostile.

C'est dans ce contexte qu'il arrive que la première visite mette fin brusquement à la « Lune de miel », dont nous parlerons plus loin.

> *Il y a des parents qui sont contre que les enfants soient placés, donc, la première visite, ben ça va tout mettre en l'air quoi, par une parole, par un geste, par un regard. Ils peuvent être très négatifs par rapport à leur placement en village. Donc, il suffit de pas grand-chose, même des fois pas de paroles du tout, ça peut être un regard, un geste et puis c'est suffisant et puis, ça y est, les enfants sont cassés à nouveau.*

Un professionnel se souvient :

> *On a eu des exemples de visites parentales qui ont redéclenché cauchemars, encoprésies, enfin vomissements et puis, finalement, toute la boule de neige.*

Les enfants peuvent jouer de la rivalité qui existe entre leurs parents et le village :

Quelquefois, ils essaient de faire en sorte que l'on puisse penser qu'un de leurs parents, le père ou la mère, mette en cause les règles, on va dire, les règles de la maison, enfin du pavillon.

Cela ne signifie pas, pour les professionnels, qu'il faille cesser d'organiser ces rencontres, mais suppose de les encadrer et de soutenir les éducatrices familiales pour qu'elles puissent gérer au mieux leurs conséquences.

Les retours en famille peuvent également avoir des conséquences graves. Un psychologue évoque le cas d'une fratrie de six enfants revenus avec les gendarmes, tant leurs troubles du comportement avaient été importants, lors du séjour en famille.

Evidemment, à chaque crise, c'est l'éducatrice familiale du pavillon qui est « aux premières loges », même si elle sait qu'elle est soutenue par l'équipe.

4.3.3 Processus de changement dans les relations parents-enfants

Comme nous l'avons dit, il a été peu question des parents et encore moins de la manière dont ils pouvaient aider à la prise en charge de leurs enfants. Toutefois, il a été souligné que les enfants, évoluant, vivant autre chose, parvenaient parfois à amener leurs parents à modifier leurs regards et leurs attitudes face à certains de leurs enfants.

Ainsi, les parents, loin de rejeter leur enfant qui change, peuvent constater positivement cette évolution, ce qui, évidemment, contribue à soutenir l'enfant dans son devenir, il se sent alors autorisé à bénéficier de l'aide qui lui est proposée.

L'enfant peut faire l'expérience avec ses parents, lui dire « tu vois, je grandis, je change ! » et que ça ne déstabilise pas la relation à son parent par un abandon, par une fuite des parents….

Un autre professionnel évoque la surprise d'un parent entendant son enfant dire du bien de son frère qui, dans la famille, était le souffre-douleur de tous et très dévalorisé. Dans ce cas, le parent n'a pas rejeté cette nouvelle représentation de son enfant ; au contraire, il aurait regardé autrement, par la suite, cet enfant-là.

Le professionnel est tenu de jouer sur une corde raide entre « changement » de l'enfant et « maintien de signes d'appartenance à la famille ».

J'ai vu un gamin qui est rentré en pleurant de l'école, parce qu'il avait eu 10 sur 10, parce que son père allait le disputer à la prochaine visite, parce que son père ne voulait pas qu'il soit un bon élève …

Moi aussi, je voulais dire que c'était vrai, on rejoint la thèse de l'appartenance, c'est-à-dire, si jamais il y a une remarque, c'est toujours un regard de l'appartenance familiale et de l'appartenance fratrie.

Il arrive également avec le temps, que, progressivement, une confiance s'instaure entre parents et professionnels, ainsi, une éducatrice raconte :

Certains contacts même, entre la mère biologique et la mère SOS lui demandant des conseils de temps en temps, et puis, bon, après, petit à petit, je dirais… ça a pu se délier, elles se voyaient moins. Bon, maintenant, la mère SOS n'est plus au village, je ne sais pas si elle a encore des contacts, mais il y a plusieurs situations comme celle-là où il y avait… où les parents biologiques donnent des nouvelles à la mère SOS, où les enfants sont en demande de dire bonjour, où… comme les ass-mat, quand les enfants sont chez les ass-mat, quand ils arrivent au village, il y a des liens qui peuvent continuer.

Un père, à qui on proposait de reprendre ses enfants, a préféré qu'ils restent au village. Après avoir été heurtés par cette décision, les enfants auraient compris que leur père voulait leur bien et faisait confiance au village ; à la suite de quoi, le travail avec les enfants a été facilité : ils étaient là, parce que leur père l'avait voulu pour leur bien, pas parce qu'il cherchait à les abandonner.

4.3.4 Nécessité d'un tiers entre l'éducatrice familiale et les parents

S'il arrive donc qu'un climat de confiance entre le village et les parents permette que s'instaurent des relations paisibles et fructueuses entre l'éducatrice familiale et les parents, dans la plupart des cas, les liens entre ces deux partenaires doivent être médiatisés.

L'éducatrice familiale doit se protéger des parents qui seraient trop « toxiques », pour elle et pour les enfants :

Pour avoir fonctionné comme ça, en tant qu'assistante maternelle, où j'étais en lien direct avec les parents, sans protection, où on faisait la remise des enfants aux parents et tout, je ne voudrais pas le revivre…

Ou les parents vous mettent sur un piédestal, du coup, ils ne vous lâchent plus et c'est presque agressif pour nous… ou alors, ils sont dans leur état d'ébriété et tout ça et vous avez toute la responsabilité du… je dois/je ne dois pas laisser l'enfant… non, non, vraiment, j'ai connu des situations difficiles, je n'aurais pas voulu les revivre.

Ainsi, les éducatrices familiales et les aides-familiales ne remettent pas en cause le fait qu'elles n'aient pas de lien direct aux familles, quand ces dernières sont conflictuelles.

Quelques échanges avec les parents, quand la mère SOS accompagne les enfants à la maison commune pour faire des « visites à Maman », l'idée est qu'après, elle s'efface.

Il y a donc une volonté de se protéger des parents, mais également de laisser toute la place aux parents à ce moment-là. Ainsi, dans le village, il y aurait des lieux communs, dans lesquels les parents seraient reçus par des professionnels qui ne s'occupent pas au quotidien de l'enfant, et un lieu qui serait réservé aux enfants, dans lequel vit le professionnel qui s'occupe de lui au quotidien.

Si, au départ, les parents peuvent visiter le « pavillon », c'est la maison des enfants, pas celle des parents… Ils ne doivent pas revenir ensuite dans le pavillon.

Pour les enfants, ce serait rassurant que certains parents, particulièrement maltraitants, n'aient pas accès au pavillon. Par ailleurs, il serait difficile d'ouvrir cet accès aux parents plus

« collaborants » et pas aux autres, car cela pourrait créer des difficultés relationnelles importantes entre fratries.

Lorsqu'il existe une collaboration entre les parents et le village, alors il est possible « d'aller prendre un café ensemble », de « parler » mais ceci dans un cas particulier et, dans les cas évoqués, c'est le parent qui était demandeur.

Toutefois, même si les parents des enfants accueillis sont toxiques, l'histoire qu'ils partagent avec leurs enfants, ce qu'ils sont et représentent pour ces derniers, oblige à concevoir la manière de travailler avec eux, ce qui est parfois très complexe.

Le fait pour les professionnels, en contact direct avec les enfants, de se protéger des parents, ne signifie pas qu'il ne faut pas poursuivre le travail avec les parents. Ce travail doit être fait par l'ASE, ou encore, par les éducateurs encadrants ou les psychologues.

4.3.5 Famille élargie dans l'ombre

La famille élargie n'a jamais été évoquée dans les rencontres ; ainsi, dans le discours des professionnels, la famille des enfants se résume-t-elle « aux parents » et aux « frères et sœurs » ; à aucun moment, un oncle, une tante, des cousins, des grands-parents ne sont cités. En revanche, ces personnages de la famille élargie apparaissent à propos des enfants devenus adultes et il s'agit alors, non pas de la famille élargie « de sang », mais de celle construite via le village (mère, enfants, frères et sœurs de l'éducatrice familiale).

Il est difficile de savoir si la clinique spécifique de ces enfants fait qu'il n'y a, dans la réalité, pas d'oncles, de tantes, de grand-mère, de cousins qui pourraient compter pour les enfants et avoir donc une importance pour eux, ou si ces liens avec la famille élargie sont négligés. Autrement dit, ne les voit-on pas, ne les prend-on pas en compte ou n'existent-t-ils pas ?

A ce propos, une éducatrice familiale, visiblement gratifiée des marques d'attachement des enfants raconte :

> *Oui, ils m'ont adoptée parce que c'est vrai que…et en même temps, ils ont aussi adopté ma famille parce que bon... Ils connaissent mes enfants, j'ai des grands enfants, des petits enfants qui sont de leur âge et tout le monde se connaît, tout le monde se côtoie au moins une fois par an et ça se passe très bien. D'ailleurs, ils se téléphonent de temps en temps aussi. Enfin, ils ont investi ma famille parce que bon, pour les petites, elles n'ont plus de famille donc pour elles, elles n'avaient jamais eu de grand-mère, elles en ont récupéré une, elles sont contentes. Ma mère c'est, voilà, ma mère est devenue la mamie …mais elle est importante, parce qu'ils sont très prévenants pour elle enfin, elle est importante à leurs yeux et c'est ce qui maintient une certaine harmonie à la maison, même si ben, il y a eu parfois des périodes de crise, mais comme dans toutes les familles où il y a des pré-ados qui grandissent…*

Notons que cette professionnelle dit « ils m'ont adoptée » et non « je les ai adoptés ».

Ce thème de la famille élargie ouvre sur une question, que nous ne faisons, ici, que citer sans l'approfondir. En effet, dans les villages, les enfants n'ont pas le droit d'avoir des relations sexuelles, même s'ils ne sont pas de la même famille. Ainsi, symboliquement, le village et ses habitants sont pensés comme appartenant à la même famille.

Certains professionnels considèrent que l'interdit des relations sexuelles est institutionnellement construit sur des critères « non familiaux », et d'autres y voient une ambiguïté du village sur la question de la famille.

4.4 Ce qu'il est important d'analyser avant de décider d'accueillir une fratrie

L'expérience des professionnels les a amenés à repérer des variables concernant les fratries qui peuvent augurer d'une bonne ou d'une mauvaise indication de placement conjoint.

1/ Le vécu d'expériences entre enfants et, un minimum de vécu commun

> *Est-ce qu'il y a eu une demande des enfants, par exemple, de se revoir ; est-ce qu'il y avait du plaisir quand on se voyait ; est-ce qu'il y avait des créations, à ce moment-là, de quelque chose ; est-ce qu'ils ont vécu suffisamment des choses positives ensemble ; on fait une espèce de pari ; qu'est-ce qu'on peut imaginer au départ de suffisamment vécu ensemble pour que ça ne puisse pas être destructeur ; est-ce que c'est judicieux que ces frères et sœurs-là vivent ensemble ?*

Une psychologue souligne le fait que, justifier le regroupement en expliquant :

> *Ils sont contents de se voir, ils jouent bien, ils ne se disputent pas*

ne suffit, en aucun cas, à justifier, par exemple, le fait de retirer un enfant d'une famille d'accueil, où il est bien. Au contraire, elle rappelle que les bagarres, les mouvements de jalousie font partie des relations fraternelles, ce qui fait que l'existence de relations conflictuelles n'est pas nécessairement une contre-indication au regroupement.

Ainsi, la seule observation de la qualité des relations entre enfants ne suffit pas à poser une indication.

2/Existence, ou non, de maltraitances entre enfants avant le placement

3/ Ou et comment vit chaque enfant avant le placement au village

Si certains enfants de la fratrie sont bien dans leur lieu d'accueil, il peut, dans ce cas, ne pas paraître judicieux de les déplacer pour les mettre avec des frères et sœurs que, parfois, ils ne connaissent pas.

4/ Capacité de l'enfant à investir une nouvelle relation

> *Au moment de l'admission, plutôt que de se dire « est-ce qu'il va bien, est-ce qu'ils jouent ensemble, etc. ? », c'est plus « est-ce qu'ils sont en capacité d'investir une autre image*

maternelle ; est-ce qu'ils sont en capacité de laisser la place à la mère SOS ; de donner un autre sens, quoi, à cette nouvelle direction, d'autres règles, etc. ? Au moment de l'admission, moi, j'apprécie plus dans ce sens-là, parce qu'on sait que si, là, ça bloque, ça va être difficile.

Toute la question est alors de savoir qui fait cette évaluation ; les psychologues estiment qu'ils devraient pouvoir intervenir davantage à ce stade de la procédure.

5/ Origine et motivation de la demande de placement conjoint des enfants

D'une manière systématique, il est indispensable d'analyser l'origine de la demande et ses motivations et la manière dont les parents et l'enfant la vivent.

Il faut être attentif, parce qu'il y a quelquefois des demandes qui viennent des travailleurs sociaux, de réunir la famille et l'illusion de réunir, de rassembler la famille, parce que aussi, quelquefois, on entend maintenant « il y a des liens affectifs qui sont trop forts avec la famille d'accueil », donc, il faut rassembler la fratrie.

Les professionnels différencient clairement les placements, suite au décès ou à la maladie d'un parent (qui souvent, dans ce cas, se réalisent avec l'accord d'un des parents), des placements qui se font à la demande de professionnels, avec une adhésion plus ou moins problématique des parents, comme nous l'avons dit.

Les professionnels ont parfois le sentiment que le placement conjoint est un choix de commodité pour l'ASE et/ou pour les parents (un seul lieu de visite, une seule institution avec laquelle traiter), davantage que le résultat d'une réflexion menée en fonction du seul intérêt de l'enfant.

6/ Temps de vie envisagé au village

Le facteur temps est très important pour évaluer l'impact qu'aura le placement conjoint. Ainsi, il paraît que le placement d'une fratrie, sur de courtes durées, pose des problèmes complexes.

Une éducatrice familiale évoque une fratrie qu'elle a accueillie à la demande de la mère. Il s'agissait d'un accueil court d'une fratrie déjà habituée, du fait de la maladie de la mère, à assumer de nombreuses responsabilités :

Alors ils étaient contents d'être déchargés des courses et du ménage, mais, en même temps, quand on leur imposait de venir à table et de se laver les mains, eux, ils avaient l'habitude de prendre leur semoule dans une assiette, ou carrément dans le plat, devant la télé, ils ne voyaient pas pourquoi on allait se mettre à table. Et c'est vrai qu'en plus, comme c'était à la demande de la maman, normalement pour un temps court, et bien cela a été difficile de créer le lien. Ils disaient « ben, de toutes façons, on va repartir ». Ils ne disaient pas qu'ils allaient repartir, mais ils disaient « de toutes façons, chez maman, c'est comme ça, je ne vois pas pourquoi on changerait ». Et comme…ils faisaient bloc contre l'adulte…

Ces remarques font écho aux travaux de Dumaret (1988) qui montre l'importance de la durée du placement sur le développement de l'enfant.

7/ Manière de parler à l'enfant et à sa famille du placement conjoint

Dans tous les cas, l'enfant acceptera d'autant mieux l'aide proposée, la fratrie comme groupe sera d'autant plus coopérante que les adultes auront pris le temps d'expliquer les raisons de l'accueil conjoint, son objectif, sa temporalité et auront pris en considération ce que les enfants en pensent.

Une éducatrice souligne le fait que, si un enfant dit ne pas vouloir vivre avec ses frères et sœurs, cela ne veut pas dire qu'on va renoncer, mais il est important qu'il puisse exprimer son opinion et que l'adulte lui donne la sienne, en se positionnant comme celui qui, en fin de compte, décidera.

Les indicateurs, évoqués plus haut, supposent que les professionnels du village aient suffisamment d'informations, lesquelles, le plus souvent, leur viennent des professionnels qui ont suivi la famille, avant la demande de placement actuel. Certains se plaignent que des informations leur soient volontairement cachées, mais d'autres disent que, parfois, ne pas tout savoir, donne l'opportunité à l'enfant d'être regardé, considéré avec un regard neuf, ce qui peut l'aider à moins coller à l'image construite par les travailleurs sociaux.

Toutefois, ces critères ne peuvent suffire en eux-mêmes pour prendre la bonne décision. En effet, plusieurs cas montrent que la réussite d'un placement conjoint est une telle « alchimie » que, parfois, des situations qui, au départ, ne remplissaient que peu de conditions de réussite, ont finalement bien fonctionné. Ce qui amène une psychologue à conclure :

> *On prend le risque de l'erreur, mais ne pas leur offrir l'opportunité de se retrouver, ce serait une erreur aussi ; il faut essayer pour savoir si ça va fonctionner ou pas.*

Une autre parle de « coup de poker », dont l'issue est parfois incertaine. Toutefois, malgré ces zones d'incertitude, beaucoup estiment que l'examen systématisé des critères évoqués ci-dessus permettrait certainement d'éviter certaines erreurs, source de souffrances pour tous. Cette nécessité d'évaluation suppose l'existence de liens étroits avec l'ASE, pour que l'indication du placement conjoint soit correctement posée.

4.5 Fratrie : outil d'observation de l'enfant

Les professionnels reconnaissent l'intérêt d'une grande finesse d'observation des relations fraternelles, qui permet à la fois d'utiliser les ressources de la fratrie, quand cela est possible, mais également d'écarter un enfant qui serait trop en souffrance dans son groupe fratrie et qui ferait souffrir les autres.

Les psychologues travailleraient davantage en individuel et les éducatrices familiales « sur » et « avec » le groupe.

> *Et c'est vrai qu'à chaque fois, il nous a fallu un certain temps d'évaluation pour comprendre que les dysfonctionnements, qui étaient toujours en place dans la fratrie, même séparée, ne pouvaient se travailler que si on prenait en compte certaines modalités, et que, si on ne les prenait pas en compte, les dysfonctionnements de la fratrie perduraient quand même.*

Ainsi, le rôle des éducatrices familiales et des aides-familiales est central dans la compréhension, l'évolution des relations fraternelles et la manière d'utiliser cette connaissance pour mieux aider chaque enfant. Cette observation au quotidien doit permettre à la fois d'améliorer l'accueil des fratries et de faire évoluer leurs relations en son sein. Pour cela, une éducatrice familiale explique :

> *Nous, la force qu'on a, c'est le quotidien, c'est-à-dire, on fait vivre des frères et sœurs, ensemble, dans une même maison qu'ils doivent investir, effectivement, d'une image maternelle, donc là va se jouer, individuellement, leurs difficultés à aller s'attacher à cette image maternelle. C'est tout ce terrain d'observation qui nous permet de nous dire « oui, au fond, il a telle place dans la fratrie, telle fonction, on lui a assigné tel rôle ».*

De ce fait, la fratrie est un « outil d'observation » pour travailler l'individuation, la différenciation et l'orientation. Ceci est possible, parce que l'équipe permet un travail, à la fois, sur le groupe dans le pavillon et avec chacun des enfants.

Pourquoi cela, une éducatrice familiale dit :

> *Il y a de l'alchimie, c'est très subtile, pourquoi ça marche entre nous, parce qu'on se reconnaît peut-être à un moment donné.*

Avec beaucoup de finesse, les éducatrices familiales décrivent cette « alchimie », plus ou moins simple et douloureuse, qui permet un apprivoisement entre l'adulte référent, le groupe fratrie et chacun de ses membres.

Quand la fratrie a un fonctionnement « clanique », il faudra parfois, pendant un temps, le tolérer, pour gagner sa confiance, conforter le groupe dans son rôle protecteur et dans le fait que l'adulte ne veut pas « prendre tout le pouvoir ». Ce n'est qu'à ce prix qu'il pourra devenir possible d'avoir accès à chacun des enfants, individuellement, ceci, souvent, en passant pour le gardien « du temple fraternel ».

Tous les clans ne fonctionnent pas de la même manière, le leader n'est pas toujours celui que l'on croit et l'éducatrice familiale est celle qui est le plus à même de saisir toutes les subtilités de leur organisation.

Pour réussir ce processus d'apprivoisement du groupe, il n'y a pas de recettes miracles, mais l'expérience personnelle, professionnelle et celle partagée avec les autres professionnels sont d'un apport indéniable.

4.6 Quand l'apprivoisement ne fonctionne pas

Même soutenue, même avec de la patience, il arrive que l'éducatrice familiale ne puisse parvenir à pacifier les relations fraternelles ; les raisons de ces échecs sont le plus souvent complexes, et tiennent à la fois :

- aux indications mal posées,
- à des aspects de l'histoire de la fratrie ou de certains de ses membres qui, ignorés, n'ont pas permis de prévenir des « dérapages » qui, une fois enclenchés, deviennent incontrôlables,
- aux conditions de l'accueil (conditions d'arrivée, changement de personnel…),
- aux enfants qui vivent dans le pavillon, à ce moment-là,
- aux relations avec les parents qui sont trop conflictuelles et/ou chaotiques.

Les professionnels évoquent un temps de découverte mutuelle, appelé par certains « lune de miel », souvent suivi d'un temps plus ou moins long, parfois jamais achevé, de situation instable où ce qui paraît acquis peut, tout à coup, être remis en cause. Ainsi, une fratrie, dans laquelle les relations se sont peu à peu apaisées, peut revenir aux dysfonctionnements initiaux, suite à l'accueil, par exemple, d'une autre fratrie. Ces retours en arrière, même s'ils peuvent recevoir une explication, provoquent souvent découragements et colères chez les adultes, mais aussi chez les enfants.

Un éducateur souligne :

> *On fait ce qu'on peut, mais il est rare qu'on soit certain que ce qui a changé, soit acquis pour de bon*

Il semble que cette instabilité touche tout particulièrement le lien fraternel.

Les cas, où un enfant a dû être séparé de sa fratrie, concernent :

- des cas de maltraitances entre enfants,
- des cas de malveillance envers les adultes ou dans le pavillon en général par les enfants ; ces cas sont rares, mais peuvent arriver, par exemple, lors d'un remplacement de l'éducatrice familiale par l'aide familiale,
- des cas de troubles majeurs du comportement, associés ou non à un handicap identifié,
- des cas d'enfants qui étaient totalement aliénés à leur fratrie, et ne pouvaient s'individualiser en restant avec eux :

> *On va dire que l'un des membres de la famille s'est trouvé donc séparé de sa dynamique fratrie, a beaucoup mieux évolué, seul, et le fait qu'elle puisse voir ses frères et sœurs, cette petite fille pouvait donc nous dire « maintenant, j'ai du plaisir à rencontrer mes sœurs ! », alors qu'avant, pour elle, il n'y avait pas de plaisir. Et les sœurs ont pu dire*

«ben maintenant, de rencontrer notre petite sœur, c'est bien ! », alors qu'avant, il n'y avait que des moments de déplaisir et d'agressivité, mais durs.

Preuve que « le vivre ensemble » n'est pas forcément le meilleur garant pour que la qualité du lien fraternel soit entretenue.

4.6.1 Lune de miel et sa fin

Lorsque les enfants sont accueillis, souvent il y a ce que les professionnels appellent « une lune de miel » :

Ils essaient d'être comme des images, ils sont mignons ; on fait connaissance, chacun essaie de s'apprivoiser ; quand ils arrivent, c'est une fratrie qui essaie de se faire accepter ; cela se rejoue à l'arrivée d'une autre fratrie, mais c'est plus court.

Les enfants sont alors calmes ; ce temps prend fin, quand l'enfant prend conscience que l'éloignement va durer et que l'énergie, qu'il a mise pour se faire accepter, « s'épuise ».

En une journée de temps, j'ai été complètement lessivée quoi, je ne sais même pas de quoi, mais j'avais l'impression que tout explosait quoi et la fratrie et tout le monde explosaient dans la maison. Donc, le départ de celui qui partait en repos, on l'avait fait, mais ça… un quart d'heure après le retour de l'école, quoi ça… je me suis remise en question, je me suis demandé ce qui se passait, quoi. On ne savait pas pourquoi… C'est à partir de ce moment-là qu'on a travaillé, qu'on s'est mis à travailler vraiment sur cette fratrie, je trouve. C'était vraiment une belle Lune de miel pendant trois semaines, puis là, c'était… c'était l'horreur quoi, j'appelle ça l'horreur, parce que c'était invivable.

Les professionnels savent que cette crise, s'ils arrivent à la gérer, peut ouvrir sur des transformations des liens entre enfants et entre eux et l'éducatrice familiale. Toutefois, tout dépend de sa violence et aussi de la manière dont les enfants font « bloc » à ce moment-là.

Le vocabulaire utilisé par les professionnels évoque la rapidité, le choc et pointe, de ce fait, toute la force et la solidité dont doit faire preuve l'adulte pour ne pas être emporté par ce que l'une d'elles appelle «une tornade ».

4.6.2 Educatrice familiale, équipe d'encadrement et éloignement d'un enfant de sa fratrie

Les éducatrices familiales et les aides-familiales ont dit combien ces éloignements d'une ou de plusieurs enfants de la fratrie sont souvent vécus, par elles, comme des échecs. Elles savent que c'est la seule solution, et pourtant, elles se demandent toujours, si elles n'ont pas fait des erreurs, pas su voir des choses, faire en temps voulu ce qu'il fallait. Certains de ces échecs sont plus douloureux que d'autres, en fonction de la manière dont ils résonnent dans la vie personnelle et/ou professionnelle de la personne.

Voici le récit qu'une des éducatrices a fait d'un de ces épisodes vécus par une collègue débutante :

C'était son accueil d'une première fratrie, c'était son premier accueil et il y a quelque chose, dans la rencontre entre la… dans le protocole d'admission, qui est quand même séquentiel et puis après où les… il y a quelque chose qui ne s'est pas posé et, à ce moment-là, l'attaque du lien, cette agressivité, s'est jouée tout de suite et ça a été tellement violent, c'est-à-dire la chute… enfin, ce temps-là n'ayant pas pu exister, ça a été tellement violent que, quel que soit le travail de l'équipe – parce qu'il y a eu, attention, vraiment, vraiment tout un travail, un étayage, des re-formulations – il y a quelque chose qui n'a pas pu se lier, ça n'a pas pu se lier, malgré tout…Est-ce que la mère SOS n'avait pas un idéal aussi de l'accueil qui était trop, enfin l'idéal ? On a essayé de tout, enfin vraiment, on a fait le maximum, mais quelque part, il y a quelque chose qui ne s'est pas… qui n'a pas pu se jouer, ce temps-là n'a pas pu se jouer et l'agression s'est fait tout de suite, je veux dire dans les premiers jours.

Le récit haché montre son désarroi : en même temps, le passage du « elle » au « on » souligne la certitude que ce n'est pas la professionnelle, comme personne, mais l'institution qui est solidairement impliquée dans cet épisode.

Une éducatrice familiale, cette fois personnellement impliquée dans une situation où elle a dû renoncer à continuer à accueillir un enfant, raconte :

Pendant longtemps je n'ai pas été d'accord et ma collègue, qui était …éducatrice spécialisée/ enfin aide familiale, non plus. Et c'est vrai qu'à un moment, on s'est rendu compte qu'on n'avait plus le choix. On ne pouvait plus assurer la prise en charge, mais c'est vrai que, bon, il est parti il y a quinze jours, moi j'ai très mal vécu son départ. Et ma collègue aussi, même si on savait qu'il n'y avait plus de solution. On accepte très, très mal.

Le dialogue entre éducatrices familiales, sur leur pratique, peut jouer un rôle de transformation de cet « échec » en expérience professionnelle qui a des limites, avec lesquelles il faut travailler.

Le fait qu'au quotidien, l'éducatrice familiale soit seule avec les enfants, mais qu'elle sait que l'institution peut jouer un rôle rassurant et protecteur de tiers, permet qu'elle puisse dire à la fois « qu'elle n'en pouvait plus » et « qu'elle n'est pas d'accord avec la décision prise » et « qu'on n'avait pas le choix».

La colère de ces professionnelles se tourne parfois vers l'ASE, Institution partenaire, incontournable, mais avec laquelle le dialogue est parfois difficile et qui, dans ce cas, n'aurait pas fait une bonne indication, puisqu'elle connaissait les troubles du comportement des enfants : c'est parce que les éducatrices familiales étaient mieux épaulées par une équipe solide, sur place, que l'accueil en village d'enfants aurait été proposé.

Elles reconnaissent, sans peine, l'importance du soutien de proximité qu'elles ont dans l'institution, mais elles rappellent :

A la maison, face à l'enfant, on est toute seule avec les autres qu'il faut protéger.

Il arrive que les relations fraternelles se dégradent au cours du placement. Ainsi, une fratrie avait difficilement accepté l'arrivée d'une petite sœur qu'ils connaissaient peu et qui avait

vécu plus longtemps qu'eux avec leurs parents. Avec le temps, cette petite fille avait fini par trouver sa place, mais ses frères et sœurs acceptèrent mal qu'elle puisse retourner chez ses parents pour un week-end, alors qu'eux ne le pouvaient pas. Au retour, les relations entre frères et sœur se sont à nouveau dégradées. Ce mal-être a eu des répercussions sur la vie du pavillon :

> *Ça a fait tout exploser, au niveau des aides-familiales et de la continuité de vie dans le pavillon.*

Pour faire face à ces difficultés, il est parfois nécessaire d'avoir recours à une institution tiers.

> *Et là, on a été dans l'obligation d'évaluer, même avec un service extérieur, tellement ça nous était difficile, à nous, de pouvoir le dire plus que ce qu'on avait déjà dit entre nous, donc, un organisme extérieur qui, effectivement, confirmait que là, si on voulait apporter un mieux-être, il fallait qu'un des éléments puisse vivre en proximité, mais pas dans la maisonnée où se trouvait la fratrie.*

Le village peut proposer plusieurs types de séparation, mais les repères manquent pour savoir lesquels choisir :

- les enfants dans des maisons différentes, dans le même village ; les enfants se voient durant leurs loisirs, à l'école, mais ne vivent pas ensemble,
- les enfants, en particulier, s'ils présentent des troubles du comportement majeurs ou une déficience intellectuelle, sont orientés dans une institution (IMP, IMPRO),
- les enfants retournent dans leur famille,
- les enfants vont dans une famille d'accueil, hors du village.

Parfois, c'est par essai et erreur que la bonne distance est trouvée.

> *Les responsables ont séparé l'enfant du village, ça n'a pas suffi, parce qu'ils se revoyaient sur des temps partagés, on va dire l'école, quand ils rentraient de l'école, tandis que maintenant qu'il y a un éloignement - pas très loin, ça fait quoi une trentaine de kilomètres – alors là, on a vu une nette amélioration des liens fraternels.*

Nous retrouvons ici l'idée, plusieurs fois évoquée, selon laquelle le fait de vivre ensemble peut contribuer à rendre problématique le lien fraternel, alors qu'une relation à distance pourrait le maintenir, voire l'améliorerait. Par ailleurs, dans le discours des praticiens, il apparaît clairement combien un enfant, une fratrie qui va mal, peut mettre en péril le sentiment de compétence du professionnel. Ainsi, éloigner certains enfants, trouver pour eux une autre solution, est une manière de prendre soin de l'institution et de son personnel. Il faut également protéger les enfants de ce redoutable pouvoir qu'ils peuvent penser avoir, si on les laisse attaquer le cadre construit par les adultes pour les aider et les protéger.

4.7 Reproduire une relation pathogène et la transformer

Chacun reconnaît que les enfants très perturbés, n'ayant jamais connu d'autres modes d'être ensemble, n'ont parfois pas conscience du fait que cela ne devrait pas se dérouler ainsi entre eux.

> *Pour certains, oui, ce n'est pas imaginable que ça ne se passe pas dans toutes les familles ce qu'ils ont vécu, puisque eux, ils l'ont vécu, donc c'est normal chez tout le monde. C'est tellement, des fois, ancré que ça ne change pas, chez certains.*

Certains estiment que la reproduction de ces comportements, sous l'œil vigilant, contenant et protecteur de l'institution, peut amener les enfants, progressivement, à modifier leurs relations en expérimentant les effets bénéfiques de ces changements.

> *Je pense que les enfants ont besoin de répéter pour comprendre ce qu'ils ont vécu, mais la force, ça ne se répète pas à l'identique, on va jouer différemment les choses, c'est positif, car les enfants vont « s'imprégner » de l'expérience et de l'idée que ça peut se passer autrement et le relayer aux parents.*

Il est important que l'enfant ait alors le sentiment de ne pas être déloyal vis-à-vis de ses parents et qu'il ne craigne pas, qu'agissant ainsi, il ne soit encore un peu plus rejeté d'eux et/ou de sa propre fratrie. Nous en avons déjà parlé dans la partie sur les parents.

> *Il y en a un qui m'a dit « mais, je ne savais pas que c'était interdit », c'était quelque chose de normal, c'était le mode de vie familial. Un mode de vie familial, c'est…ils ont été étonnés, pourquoi j'ai interdit, d'ailleurs. Franchement, pourquoi, j'interdisais. Mais enfin bon, au départ, j'ai vécu beaucoup dans l'interdit, je me trouvais dans du négatif, c'est ça qui était difficile. J'avais l'impression, toujours, d'être dans du négatif et puis, rien n'était… puis, finalement, petit à petit.*

Par la suite, elle souligne, qu'avec de la patience, le fait qu'elle ait été aidée à gérer cette violence et cette souffrance, certains enfants ont modifié leur comportement, mais elle garde un souvenir très douloureux de cet accueil.

Un professionnel dit « ils rejouent le scénario induit », sous-entendant que « le » scénario est induit par les parents, charge aux professionnels, à l'institution, d'en changer les termes ; ils y parviennent parfois…

Nous l'avons dit, la culture des éducatrices familiales et celle des enfants est parfois fort différente ; la façon de parler, de penser, de se comporter paraît aux enfants tellement différente, qu'ils peuvent collectivement se réfugier dans l'utilisation de codes, de manières de parler qui, ostensiblement, écartent l'adulte. Si un enfant, séduit par l'éducatrice familiale, peut se laisser prendre par « l'autre culture », alors il peut être rejeté de son propre groupe. Nous retrouvons ce que dit Neuburger (1995), sur cette question, en parlant de « mythectomie ».

Parfois, un des enfants de la fratrie occupe un rôle parental, régulant les relations entre les enfants et les adultes, décidant ce qui peut être dit ou fait pour les autres enfants. Il s'agit alors, progressivement, de lui faire comprendre qu'il peut déléguer ce rôle à un adulte et occuper un rôle de frère ou de sœur. Pour cela, l'enfant doit expérimenter le fait de pouvoir exister autrement, sans être rejeté ni du groupe fratrie, ni des adultes. Ce travail est nécessaire, mais épuisant pour les professionnels qui se disent, finalement, peu formés pour travailler avec les groupes (surtout pour les psychologues).

> *Faire une mise à plat des dysfonctionnements les plus importants, ça laisse une chance à l'enfant d'en faire quelque chose, de se déprendre, de s'individualiser enfin… et de pouvoir, après, poursuivre son bout de chemin comme il le souhaite, étant un peu dépris de cela ; ça complexifie le travail, mais ça l'enrichit.*

Pour que les difficultés, les crises, les échecs débouchent sur de bonnes solutions, sur une meilleure manière de faire, d'être, il a été souligné la nécessité d'analyser les conditions et les raisons de ces échecs (indications, types de réponses données par l'institution, lors des premiers signes de dysfonctionnements…).

Cela suppose, de pouvoir, à temps, reconnaître les limites de l'aide apportée. L'équipe peut se heurter, en effet, parfois à des enfants qui ont, dira un professionnel « une empreinte de relations » vitale pour lui et que personne ne pourra faire bouger, tant que les enfants restent ensemble. Ainsi, y-a-t-il nécessité de faire une évaluation pour différencier les dysfonctionnements qui peuvent évoluer, de ceux qui, pour lesquels, un traitement avec et dans la fratrie paraît fort compromis.

4.8 Question de l'individuation dans le groupe : entre création et accompagnement

Toute la question pour les professionnels est de permettre à l'enfant de bénéficier du soutien, de la protection, de l'identité que lui procure le groupe fratrie, tout en lui permettant, dira une éducatrice, qu'il puisse dire « moi, je ».

> *Quand la fratrie fonctionne comme un groupe uni, cela peut rendre difficile le travail individuel et la mise en lien ; travailler l'individuel et créer des liens entre tel et tel enfant devient quasiment impossible, parce qu'on reste dans ce fonctionnement, un fonctionnement groupe qui est prévalent. Les quatre que j'ai actuellement, ne se sentaient pas exister individuellement, ils n'existaient qu'en tant que fratrie.*
>
> *Il faut qu'ils apprennent quand même à s'individualiser et à vivre pour eux-mêmes et… qu'est-ce qu'on peut leur demander : les deux choses à la fois, leur demander de*

s'individualiser et de se défaire un peu de ce roman familial que, déjà, ils vivent à 6, et batailler avec ça et, en plus, de se représenter, de se créer un autre roman familial qui inclut les quatre autres.

Les intervenants extérieurs ont tendance à ramener les choses au groupe fratrie (idéalisation de la fratrie), alors que les professionnels de SOS cherchent à travailler aussi l'individu et l'ouverture.

Ainsi, ce qui soude, solidarise, sécurise, peut s'avérer être un frein à l'épanouissement de chaque enfant.

4.8.1 Regarder, penser, traiter chacun des enfants différemment

Les professionnels notent l'importance d'instaurer l'idée que chaque enfant a sa propre valeur, ses qualités et défauts repérés et valorisés par l'adulte. Ainsi, ce travail d'individualisation des enfants dans la fratrie, peut-il aider l'enfant à voir se transformer son image dans le regard des autres, l'autorisant ainsi à s'épanouir comme sujet dans le groupe.

Parfois, certains enfants font une sorte de « course à l'affectif » pour gagner l'amour de l'éducatrice familiale; c'est alors un signe plutôt positif d'un début d'individualisation, diversement vécu par chacun des membres de la fratrie.

C'est le lien de l'enfant à l'adulte, à la mère SOS, qui peut permettre cette individualisation, chacun va avoir besoin de vérifier qu'il est aimé, personnellement, individuellement par l'adulte.

Chacun voudrait avoir une place unique ; c'est une course à l'affectif, plus qu'avec les parents, parce qu'ils ont déjà leur rôle bien déterminé chez papa, maman, que nous, c'est pas pareil, ils y trouvent une autre place, obligés de la construire cette place, et ce n'est plus forcément la même que chez papa et maman.

4.8.2 Se quitter pour pouvoir s'individualiser

Il arrive qu'il soit nécessaire, même en dehors de conflits évoqués plus haut, de permettre à un enfant de ne plus vivre avec ses frères et sœurs, afin qu'il puisse avoir la liberté d'évoluer et, d'avoir une manière singulière de vivre la séparation avec ses parents.

Un cas cité concerne un enfant, pour lequel la fratrie était un véritable « fardeau », car il s'en sentait responsable. Ce faisant, il ne permettait pas à l'éducatrice familiale de prendre sa place et, lui-même, ne se donnait pas le droit de vivre sa vie d'enfant.

Si certains enfants sont heureux de vivre ensemble, d'autres demandent à partir pour s'alléger du poids de leur histoire et de la responsabilité de leur fratrie. Rassurés sur le fait que leurs frères et sœurs sont en sécurité, ils feraient le choix de l'éloignement. Cet éloignement est vécu positivement par le personnel, comme signe d'une individuation, à la différence de l'éloignement pour troubles du comportement.

Des professionnels soulignent la spécificité de la période d'adolescence, qui permet à l'enfant de s'éloigner de la fratrie, sans avoir le sentiment d'être abandonnant ou abandonné. Ils soulignent l'intérêt de l'existence de la maison de l'adolescent, dans ce travail d'individualisation.

4.8.3 Familiarité entre frères et sœurs : aide à l'individuation

Le fait que les enfants aient vécu des choses ensemble, aient une culture un peu semblable, peut les aider à profiter de l'éloignement des parents, pour pouvoir enfin parler ce qu'ils ont vécu. Ainsi, si la fratrie peut être un empêchement « à dire », elle peut également permettre que les choses soient verbalisées, en particulier avec un adulte bienveillant. Cela permet alors, à chaque enfant, de dire aux autres qu'il a vécu les mêmes choses qu'eux, mais pas nécessairement de la même manière et pas forcément avec les mêmes effets.

Une éducatrice note également que, suite aux visites parfois douloureuses de parents, les frères et sœur peuvent se soutenir, à la fois pour partager un vécu commun, mais également pour différencier ce que l'un et l'autre ont pensé et ressenti.

Une psychologue donne l'exemple de deux enfants qui, après une visite en prison à leur père, ont souhaité d'abord s'exprimer individuellement, puis ensemble. Chacun d'eux aurait une sorte de pré-compréhension de ce que l'autre vit, dans un mouvement d'identification ; ce mouvement de rapprochement conforte l'enfant et lui permet, dans un second temps, de se risquer à dire ce qu'il ressent, d'abord avec cet autre familier qu'est le frère, puis seul.

> *Et à la suite des visites à la prison, par exemple, je les rencontre tous les deux et à ce moment-là, c'est eux qui sollicitent de venir ensemble dans mon bureau pour reparler de ce qu'ils viennent de vivre et là, à ce moment-là, moi, je vais centrer …. Moi, je sens qu'ils ont besoin, dans l'après-coup, d'en reparler individuellement, mais, suite au retour, c'est important qu'ils soient tous les deux à témoigner, à nous déposer en fin de compte et à se souvenir, parce que parfois, autant ils peuvent être très agressifs l'un et l'autre, au quotidien, dans un jeu, dans une rivalité, alors que là, le petit frère voyant sa grande sœur pleurer, peut venir s'approcher d'elle et lui dire « moi aussi, j'ai eu très mal, quand papa a dit ça ». Et là, enfin moi, je me dis « je pense que, dans ce cas-là, l'association de ces deux enfants, au quotidien, leur permet de vivre, en tout cas, quand il y a des évènements familiaux compliqués, d'être soudés, peut-être de partager la souffrance – je ne sais pas si elle est divisée en deux – mais en tout cas, ils la portent tous les deux et c'est peut-être, enfin, c'est une hypothèse, je me dis, c'est peut-être plus facile quand même à accepter ce qui paraît être presque inacceptable, insupportable.*

Une autre psychologue, à propos d'un autre cas, explique :

> *S'il a un frère ou une sœur, il y a quelque chose qui peut être un peu en écho, c'est-à-dire « je souffre » – par exemple, il y avait un petit garçon qui attendait d'être seul dans sa chambre pour pleurer et la grande sœur, elle, elle était plus à dire « bon, de toutes façons, elle (leur mère) est comme ça, elle restera comme ça » et c'était insupportable pour cette grande sœur de voir pleurer son petit frère isolément. Eh bien ça s'est étayé dans un lieu*

de soins, c'est-à-dire un centre médico-psychologique, avec un consultant où chacun des deux, chacun, ensemble, ont pu dire : pour le petit garçon « voilà… ! » et ce qu'il comprenait de la limite et elle, qui est un peu plus grande, ce qu'elle avait entendu de la limite et c'est de ce travail-là où, à la fois, ils étaient ensemble et très différenciés au niveau de ce qu'ils avaient compris de la pathologie de leurs parents.

Disons, leurs relations quotidiennes, est-ce que ça a changé quelque chose?

Oui, ça a changé parce que, en fait, le petit garçon donc qui pleurait parce qu'il se sentait responsable, c'est qu'il avait fait quelque chose, etc., a compris qu'il y avait, comme il dit, qu'il n'était pas mort pour ses parents, mais que pour autant, pour eux, ils ne vivaient pas dans le même temps que lui, voilà, donc il s'est fait une représentation de l'éclipse parentale où il n'était pas impliqué de la même manière.

Grâce à sa sœur et à ce lieu chacun pour soi, c'est-à-dire où chacun s'est autorisé à dire, sans avoir l'impression que ce qu'il disait allait agresser l'autre, en respectant les parents - puisque là, on ne disait pas « c'est à cause de moi ou c'est à cause d'eux » - et où ce thérapeute, en fait, qui fonctionnait un peu comme consultant, leur a permis, mais c'est un long travail, ça nous a demandé une année ».

On voit là toute la richesse de la souplesse entre : prise en compte de la singularité de l'enfant, bénéficiant de la ressource du lien fraternel, et prise en charge thérapeutique individuelle, hors du village, et à l'intérieur même du village.

4.8.4 Pacte de non-dits et processus d'individuation

Il y a parfois une sorte de pacte entre les enfants, pour que, ce qui se passe dans le groupe ne soit pas parlé, ne soit pas dénoncé. Parler de ce qui doit être tu, fait courir le risque, à celui qui parle, d'être exclu du groupe, et fait courir à ce dernier le sentiment d'être déloyal vis-à-vis des parents et de la fratrie. Ce pacte de non-dits peut parfois conduire à ce que certains comportements, certaines maltraitances entre enfants ne soient pas tout de suite découverts ; nous en avons déjà parlé.

C'est souvent l'aîné qui est le garant du secret et les cadets doivent se sentir encadrés, investis pour braver cet interdit de dire.

S'il y en avait un qui parlait un peu trop, les autres savaient le faire taire ; il y a des choses qu'on n'a pas le droit de dire ; maman, elle a dit de ne pas le dire ; si tu le dis, tu ne pourras plus venir me voir du tout.

Quand il y a un enfant qui commence à parler et que la grande sœur dit : »oui, non mais ça, attends parce que, on verra ça plus tard », tout le monde se tait, plus personne ne parle.

Ils disaient aux deux plus jeunes « vous ne dites rien, hein ! », ils donnaient l'ordre avant de rentrer dans la maison.

Expérimenter l'effet bénéfique de la parole, alors que les frères et sœurs, gardiens des secrets, sont présents, aide sans conteste l'enfant à s'individualiser. Il peut se risquer à parler, soutenu, encadré par l'adulte, constate que rien de grave ne se passe ; les autres, physiquement présents avec lui, peuvent se servir de cela pour se risquer à s'exprimer à leur tour.

4.9 Réaction aux changements de personnel et d'enfants dans le pavillon

Les enfants réagissent diversement aux changements de personnel dans le pavillon ; ils peuvent, en effet, se comporter différemment, selon la personne qui s'occupe d'eux.

> *Moi, mon souci est tout autre… c'est que moi, je suis accompagnée de mon mari et j'ai ma fille à la maison et …tout ce qui peut se passer, ce qui a pu se passer avec les garçons, ne se faisait jamais quand on était là. Ça se faisait, c'est quand j'étais remplacée. Et comme il y a eu, à ce moment là, une multitude d'aides familiales qui sont passées à la maison, les enfants n'ont jamais pu…se fixer, s'investir. Ils avaient bien compris que s'il y avait une multiplicité, c'est que, quelque part, les gens, ils n'arrivaient pas à rester avec eux, parce qu'ils étaient, entre guillemets « trop méchants, trop difficiles ». Il n'y avait que moi et mon mari qui arrivions à les calmer. Et puis aussi, parce qu'on était là depuis le début et puis que, c'était rien d'autre, c'était pas…J'ai mal vécu le départ, mais je me suis mise à la place de mes collègues qui viennent faire mes remplacements, qui avaient tous les problèmes, et je veux dire qu'au bout d'un moment, il a fallu que je me plie ou alors ça veut dire, tu ne pars plus en congé, tu gardes ces gamins-là, tu les adoptes s'il faut. Parce qu'il y en a un qui m'a demandé : « adopte-moi ».*

Là encore, c'est l'enfant qui demande à être adopté et cette idée émerge à propos d'un cas où, visiblement, les enfants étaient parvenus à « épuiser » un certain nombre d'aides familiales. C'est comme si les enfants cherchaient, par leurs actes, à dire à l'institution leur besoin de figures parentales stables à domicile. Il est probable que les congés de l'éducatrice familiale leur rappelaient le fait qu'ils n'étaient pas tout pour elle, qu'elle n'était qu'une professionnelle payée pour s'occuper d'eux. Il est possible également qu'ils aient ainsi cherché à lui dire combien ils tenaient à elle.

Les rivalités, que peuvent faire naître les comportements différents des enfants, selon le personnel qui s'occupe d'eux dans le pavillon, n'ont pas été évoquées lors des rencontres. Le fait que des enfants puissent « préférer » « l'aide-familiale » ou « l'éducatrice familiale », voire jouer de manière « toute puissante » sur la complexité de leurs liens, n'a pas, non plus, été discutée.

Face à ces questions, ô combien délicates, chacun s'est attaché à se positionner comme « professionnel », faisant partie d'une équipe « accueillante ».

Les professionnels notent à quel point chaque enfant, mais aussi chaque fratrie comme groupe, est sensible au départ et à l'arrivée d'enfants, qu'ils soient de leur fratrie ou d'une autre fratrie. Ces départs et ces arrivées modifient les places de chacun dans le pavillon, les pactes de non-dits également, et donc le fonctionnement de chacun des groupes fratries et de leurs membres. Ces évolutions se font parfois dans la douleur, par exemple, lorsque l'arrivée d'un enfant ranime chez un autre une jalousie vécue avant le placement. Un aîné qui dirige

d’une main de maître sa fratrie, peut se sentir détrôné par un adolescent qui arrive et qui rejoint sa fratrie.

Cette mobilité des adultes, la composition des groupes d’enfants de chaque pavillon, peuvent être à l’origine du développement de compétences adaptatives pour l’enfant, si la souffrance et l’insécurité ressenties restent gérables, pour l’enfant et pour l’éducatrice familiale.

4.10 Avenir des enfants

Les professionnels évoquent le fait que, ce que l’enfant a vécu dans ce village, doit l’aider à devenir un bon parent et à savoir ensuite aider les enfants à vivre positivement leurs liens fraternels. L’idée serait que cette « bonne » expérience contribue à faire cesser la spirale de la répétition des liens dysfonctionnels et pathogènes.

Les liens noués entre enfants perdurent parfois à l’âge adulte, certains disant que ce sont les liens de sang qui perdurent le plus longtemps, d’autres ne font pas la même analyse et disent que les liens peuvent perdurer de la même manière avec les « frères et sœurs SOS ».

Les éducatrices familiales et les aides-familiales sont très heureuses, lorsque les enfants, dont elles se sont occupées, reviennent les voir et leur montrent leurs enfants.

Le temps du placement est une donnée importante.

Nous avons dit que la famille de la « mère SOS » peut devenir celle du jeune, elle peut même, après la séparation de la fratrie, continuer à faire le lien entre les enfants.

> *Ils me téléphonent, ils viennent me voir et ils demandent toujours des nouvelles des autres, parce qu’ils sont un peu éclatés dans toute la France… mais toujours, il faut demander « est-ce que tu as des nouvelles de celui-là ? », le lien reste (entre frères et sœurs).*

Evidemment, ces situations sont extrêmement gratifiantes pour les professionnels.

5 Conclusion

La méthode clinique utilisée dans cette étude, bien que sélective, lacunaire et orientée, reste irremplaçable pour traiter de la singularité de l'expérience de l'individu et elle pourrait être utilement complétée par une approche plus systématisée. Cette étude ouvre en effet sur des pistes qui pourront être systématiquement explorées dans plusieurs directions :

- des questionnaires et des méthodologies d'évaluation systématisée à tous les stades de l'accueil en direction du personnel, des enfants et des parents,
- des études longitudinales qui permettraient de mieux cerner l'impact du placement conjoint à court, moyen et long terme sur les enfants.

Ce qui a été dit, durant ces rencontres entre professionnels, montre la richesse pour la pratique, mais également, pour la théorie d'une étude fine et systématisée de la situation d'accueil conjoint de fratries, comme le pratique l'Association Villages SOS d'Enfants, et fait apparaître la nécessité de mieux évaluer les indications et les effets des placements conjoints des enfants.

Cette étude permet de cerner la complexité de la vie de la fratrie qui peut, en même temps, à certains moments, être une ressource et, à d'autres moments, être destructive. La difficulté est de pouvoir contenir les forces de destruction et de soutenir les parties « saines » du lien.

Pour cela, certaines variables sont à prendre en compte, comme les :

- caractéristiques de la fratrie dans sa morphologie, ses liens et son histoire,
- caractéristiques propres à chacun des enfants et à son histoire singulière,
- conditions de l'accueil (matérielles et humaines),
- motivations du placement pour les professionnels et chacun des membres de la famille,
- processus de décision à tous les stades de l'accueil,
- durée prévue de l'accueil et devenir de l'enfant et de sa fratrie envisagé après celui-ci,
- caractéristiques des parents et de la famille qu'ils ont construite, avant et durant le placement.

Par ailleurs, ce qui avait été déjà relevé dans la littérature, à savoir l'évolution de la taille des fratries accueillies, des conditions de leur accueil (remplacement du personnel durant les congés, possibilités d'accueil par un couple avec enfants, évolution des difficultés des enfants accueillis…) doivent être mieux analysées quant aux conséquences sur l'accueil des fratries.

Il apparaît également la nécessité de soutenir :

- les professionnels qui doivent accueillir ces fratries,
- le travail inter-institutionnel avec les professionnels qui se sont occupés des enfants, avant le placement et s'en occuperont après celui-ci, et ceux qui s'en occupent durant le placement.

Par ailleurs, une évaluation de l'opportunité de l'accueil des fratries et de ses conséquences ne peut se faire sans mener une réflexion sur la manière de travailler avec les parents, dans la réalité, mais également avec l'image que les enfants accueillis ont de leurs parents et de leur famille.

Certains thèmes relevés dans la littérature, ou dont on peut penser qu'ils sont importants, n'ont pas été discutés durant ces rencontres :

- nous nous interrogeons sur le fait que les professionnels ont évoqué la différence entre leur manière de concevoir la fratrie et celle des familles des enfants, mais, à aucun moment, il n'a été fait mention des spécificités de l'accueil d'enfants de cultures différentes. Or, il est probable que les villages reçoivent des enfants de nationalité différente, pour laquelle le lien fraternel n'est pas nécessairement pensé et vécu comme il l'est pour une personne de culture européenne,
- si souvent, il a été fait référence aux comportements agressifs des garçons et aux comportements plutôt protecteurs des filles, rien n'a été dit de très précis sur la variable du sexe dans l'indication de placement et ses effets, or la littérature montre son importance. En particulier, on peut se demander si la présence importante de femmes et l'absence ou la quasi-absence d'hommes au quotidien, dans les pavillons, a le même impact sur les filles que sur les garçons. En effet, dans les familles d'accueil de l'ASE, c'est le plus souvent un couple qui accueille les enfants. La différence entre ces deux modes de vie, sur les filles et les garçons, pourrait être intéressante à explorer,
- le fait que les éducatrices familiales prennent des congés, puissent vivre en couple, dans le pavillon, a des effets indéniables sur les enfants, mais également sur la manière de concevoir le travail et de l'investir. Cet élément nouveau dans l'association n'a pu être longuement abordé, mais mériterait, selon nous, une étude approfondie,
- il est apparu que les professionnels confrontés au groupe fratrie ne sont, finalement, que peu outillés pour penser et travailler « sur » et « avec » le groupe. Les références théoriques évoquées, lors des rencontres, sont davantage du domaine de la psychologie individuelle. En particulier, les psychologues ont dit leurs difficultés à penser et à opérationnaliser, d'une manière efficace et satisfaisante, le travail avec le groupe fratrie,

- enfin, nous ferons une remarque générale : si lors des rencontres, de nombreuses difficultés, voire des échecs, ont été évoqués en détail, rien de tel pour les cas de réussite. Nous retrouvons là, une des tendances des chercheurs, mais également des praticiens, à penser qu'il y aurait davantage à apprendre des souffrances, des difficultés que du bonheur et des réussites, ce que les travaux sur la résilience, évoqués plus haut, démentent. Ainsi, il pourrait être intéressant d'approfondir les conditions qui conduisent une fratrie à pouvoir jouer son rôle de ressources, comme nous avons détaillé et analysé les conditions qui entravent le déploiement des aspects structurant de ce lien.

Evidemment, à la fin de cette réflexion, il est clair qu'une réponse simple ne peut être apportée à la question de savoir dans quelles conditions, et pour quels enfants, il est souhaitable que puisse être proposé un placement conjoint. Toutefois, il apparaît que le recul que les professionnels ont aujourd'hui par rapport à cette pratique, peut permettre d'ouvrir des pistes pour dessiner des recommandations qui permettraient que tous ceux qui peuvent tirer profit d'un accueil en fratrie, puissent en bénéficier, tout en protégeant ceux qui souffrent de relations fraternelles aliénantes.

6 Bibliographie

Abramovitch, R. ; Corter, C. ; Pepler, D.J. (1982). Patterns of sibling interaction among preschool-age children. Dans : M.E. Lamb et B. Sutton-Smith (Eds.). *Sibling relationship. Their nature and significance across the lifespan.* 61-86. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates

Adler, A. (1920). Pratique et théorie de la psychologie individuelle. Ed. Payot, Paris (1958).

Aldridge, J. ; Becker, S. (1994) My child, my Carer : the parents'perspective. Departement of social sciences, Ed Loughborough University, Loughborough.

Ainsworth, S.; Blehar, M. ; Waters, R. ; Wall, S. (1978). *Patterns of attachment : a psychological study of stang situation*. Ed. Erlbaum, Hilldale, N.J.

Ajuriaguerra, (J. de) (1974) *Manuel de psychiatrie de l'enfant*. Ed. Masson, Paris.

Aldgate, J. (1987). Residential care : A reevaluation of a threatened resource. *Child and Youth Care Quarterly,* 16 (1), 48-59

Almodovar, J.P. (1981). Les expériences fraternelles dans le développement de l'enfant. *Frères et sœurs,* sous la dir. M. Soulé. Ed. ESF Paris, 29-44.

Almodovar, J.P. (1995). Un frère, qu'est-ce que c'est ? *L'Ecole des Parents*, 11, 51-57.

Almodovar, J.P. (1998). Penser les expériences fraternelles. *La fratrie méconnue,* sous la dir. B. Camdessus. Ed. ESF, Paris, 51-73.

Andolfi, M. ; Angelo, C. ; Menghi, P. ; Nicolo, A.M. (1983). *La forteresse familiale*. Ed. Dunod, Paris.

Angel, S. (1996). Des frères et des sœurs : les liens complexes de la fraternité. Ed. Robert Laffont, Paris.

Ausloos, G. (1984). *Les secrets de famille. Changements systémiques en thérapie familiale*. Ed. ESF, Paris.

Bank, S. ; Kahn, M. (1982). *The sibling Bond*. New York, Basic Books.

Barraco, M. (1991). Travail psychologique auprès des familles et évolution des relations fraternelles. *Dialogue*, 114, 47-53.

Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Ed. PUF, Paris.

Beauregard (2003) Qualité de la relation fraternelle et adaptation des frères et sœurs placés conjointement ou séparément en famille d'accueil. Université de Montréal.

Bedford, V.H. (1989). Sibling research in historical perspective. The discovery of a forgotten relationship. *American Behavioral Scientist*, 33 (1), 6-18.

Benghozi, P. (2000). L'intérêt clinique du lien de fratrie, ou le contenant fratrie comme étayage du lien généalogique. *Dialogue,* 150, 105-121.

Berger, M. (2004) *L'échec de la protection de l'enfance.* Ed Dunod, Paris

Berger, M. (2005) *Ces enfants qu'on sacrifie au nom de la protection de l'enfance.* Ed Dunod, Paris

Boer, F.; Westenberg, P.M. et Van Ooyen-Houben, M.M.J. (1995). How do sibling placement differ from placement of individual children? *Child & Youth Care Forum*, 24(4), 261-268.

Bondu, D. (1999). L'impossible fraternité. *La fratrie méconnue,* sous la dir. B. Camdessus. Ed. ESF, Paris, 31-51.

Boszormenyi-Nagy, I. (1965). Psychothérapie familiale : *aspects théoriques et pratiques.* Ed. PUF, Paris (1980).

Boszormenyi-Nagy, I.; Spark, M. (1973). *Invisible Loyalties*. Ed. Harper and Row, New York.

Boucebci, M. (1999). Le syndrome d'aînité. *Enfance et psy,* 9, 53-57.

Bourguignon, O. et coll. (1999). *Le fraternel*. Ed. Dunod, Paris.

Bowen, M. (1984). *La différenciation du soi*. Les triangles et les systèmes émotifs familiaux. Ed. ESF, Paris.

Bowlby, J. (1978). *Attachement et perte*. Vol 1 : *L'attachement* (1978) ; Vol 2 : *La séparation* (1978) ; Vol 3 : *La perte* (1984) Ed. PUF, Paris.

Bridgman, F. (1996). Le placement familial d'enfants comme système thérapeutique. *Thérapie familiale,* Genève, 17,4, 533-544.

Brody, G.H. (1998). Sibling relationship quality : Its causes and consequences. *Annual Review of Psychology,*49,1-24

Brody, G.H. ; Stoneman, Z. Et Burke, M. (1987). Child temperaments, maternal differential behavior and sibling relationships. *Developmental Psychology*, 23(3), 354-362.

Brunori, L. (1999). Le groupe fraternel. *Enfance et psy,* 9, 16-23.

Brusset, B. (1981). Transfert fraternel et groupe. *Frères et sœurs,* sous la dir. Soulé, M. Ed. ESF, Paris, 113-141.

Brusset, B. (1987). Le lien fraternel et la psychanalyse. *Psychanalyse à l'université*. Ed. PUF, Paris, 12, 5-43.

Bühler, C. (1927). *Soziologische und psychologische studien überdas erste lebenjahr*. Ed Eena Fischer.

Cadoret, A. (1989). Le devenir des « enfants placés » dans la Nièvre ou le jeu de la reproduction familiale. Rapport de recherche, Mission du Patrimoine Ethnologique et Conseil Général de la Nièvre. *Ethnologie Française, l'Accueil d'enfants*, 4.

Cadoret, A. (1991). Enfants placés et famille, *Dialogue*, 144, 12-25

Cadoret, A. (1998). Placer ensemble les frères et sœurs ? *Informations sociales, Frères et sœurs*, 67, 74-81.

Cahn, P. (1962). *La relation fraternelle chez l'enfant*. Ed. PUF, Paris.

Carrier, G. ; Drapeau, S. ; et Carrette, A.-R. (1995). *Maintenir les frères/sœurs ensemble* ? *Le placement des fratries*. Québec : Université Laval, Centre de Recherche sur les services communautaires

Caya, M. et Liem, J.H. (1998). The role of sibling support in high-conflict families. *American Journal of Orthopsychiatry*, 68(2), 327-333.

Charles, N. (1991). Grandir ensemble : chances et risques de l'accueil des fratries en difficultés familiales. *Dialogue*, 114, 26-35.

Cherlin, A. (1978). Remariage as an incomplete institution. *The american Journal of sociology*. 84, 3, 10.

Cicirelli (1982) *Sibling influence throught the lifespan*, in Lamb M.E., Sutton-Smith B. (eds.), *Sibling relationship across the lifespan*, Lawrence Erlbaum, Hillsdale N. J.

Cirillo, S. (1994). *Familles en crise et placement familial*. Ed. ESF, Paris.

Claës, M. ; Poirier, L. et Arseneault, M.J. (1993a). *Questionnaire sur les relations avec la fratrie*. Document interne. Montréal : Université de Montréal, Département de psychologie.

Corman, L. (1970). *Psychopathologie de la rivalité fraternelle*. Ed. Dessart/Mardaga, Bruxelles.

Cutler, J. (1984). A study of children in foster care. Problems related to the separation of sibling. *Dissertation Abstracts International*, 45(5-A), 526. US : Univ. Microfilms International.

Cyrulnik, B. (1989) *Sous le signe du lien*. Hachette

Cyrulnik, B. (1999). *Un merveilleux malheur*. Ed. Odile Jacob, Paris.

David, M. (1988). *Le placement familial*. Ed. ESF, Paris.

Denis (Œuvre de l'Abbé Denis) (1998). Placés ensemble, accueillis individuellement. *La Lettre du Grape, la fratrie est un jeu d'enfant*, 32, 81-91.

Depp, C. (1983). Placing siblings together. *Children Today*, 12(2), 14-19.

Detraux (2002) De la résilience à la bientraitance de l'enfant handicapé et de sa famille : essai d'articulation de divers concepts. *Pratiques psychologiques*, 29-41

Dhavernas, M.J. ; Théry, I. (1991). Le beau-parent dans les familles recomposées, rôle familial, statut social, statut juridique. *Rapport de recherche pour la CNAF*, Paris.

Dumaret, AC (1988). Adaptation comportementale des enfants placés à titre définitif en foyer d'accueil monoparental. *Neuropsychiatrie de l'enfance, 36, (7), 261-270.*

Durand-Gasselin, G. (1998). Placement des fratries, liens du sang, liens du cœur. In *La fratrie méconnue*, sous la dir. B. Camdessus. Ed. ESF, Paris, 157-178.

Duret, P. (1996). *Anthropologie de la fraternité dans les cités.* Ed. PUF, Paris.

Eiguer A. (1987). *La parenté fantasmatique*. Ed. Dunod, Paris.

Eiguer, A. (1987). L'objet transgérationnel en thérapie familiale : l'ancêtre, sa circulation, la structure accueillante, l'effet pathologique. *Lieux de l'enfance*. 11, 135-151.

Eiguer, A. (1999). Et si Narcisse avait une sœur ? *Enfance et psy*, 9, 24-31.

Eiguer, A. (2000). L'échafaudage narcissique du lien fraternel. *Journal de la Psychanalyse de l'enfant*, 27, 261-277.

Faimberg, H. (1993). Le mythe d'Œdipe revisité, *Transmission de la vie psychique entre générations*. Ed. Dunod, Paris, 59-79.

Fillère, M. (1999). Adoption et liens fraternels. *Enfance et Psy*, 9, 133-135.

Fourez, B. (1999). Fraternité : perspectives historiques et sociètales. *Les ressources de la fratrie*, Tilmans-Ostyn, E ; Meynckens-Fourez, M. Ed. Eres, Ramonville Saint-Agne, 71-85.

Freud, S. (1913). Totem et tabou. Ed. Payot, PBP, Paris (1980).

Freud, S. (1919). L'inquiétante étrangeté. *Essais de psychanalyse appliquée*. Ed. Gallimard, Paris, 163-210 (1971).

Freud, A. (1968) *Les enfants malades. Introduction à leur compréhension psychanalytique.* Ed. Privat, Toulouse.

Ganancia, D. (1999). L'obligation légale de ne pas séparer les fratries. Une loi gadget ? *Enfances et psy*, 9, 128-130.

Gabel, M, Lebovic, S, Mazet, Ph, (1995) *Maltraitance : maintien du lien* ?, Ed Fleurus, Paris.

Gayet, D. (1993). *Les Relations fraternelles*. Ed. Delachaux et Nieslé, Neufchâtel.

Gloaguen, N. (1998). Les grands frères : un modèle idéal. *La Lettre du Grape, la fratrie est un jeu d'enfant*, 32, 53-57.

Gmeiner, H. (1971). *Les villages d'enfants SOS*. Ed. Vesos, Insbruck.

Golse, B. (1998) Savoir ou ne pas savoir *Contraste*, 9, 5-12.

Grigsby, R.K. (1994). Maintaining Attachment relationships among children in foster care. *Families in Society*, 75(5), 269-276.

Haan (1969) Tripartide model of ego functioning values and clinical research applications. *Journal of nervous and mental deseases*, 148, 14-30.

Hannus (2001) *La résilience à quel prix* ? Ed. Maloine, Paris

Harlow, H.F. (1974). Les affectivités. *L'attachement*, sous la dir. Zazzo, R. Ed. Delachaux et Nieslé, Neufchâtel, 58-73.

Hegar, R.L. (1988b). Sibling relationships and separations : Implications for child placement. *Social Service Review*, 62(30), 446-466.

Hegar, R.L. (2005). Sibling placement in foster care et adoption : An overview of international research. *Children and Youth Services Review*, 27, 717-739.

Jaïtin, R. (1998). La groupalité fraternelle mise à l'épreuve par l'inceste et la rupture familiale. *Le Divan familial, Revue de la SFTFP*, 1, 120-136.

Jaïtin, R. (2000). Mon frère et ma sœur : mes premiers jouets. *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, 27.279-297.

Jardin, F., Rosset, D.J. (1991). Frères et sœurs en placement familial. *Dialogue*, 114, 42-46.

Jaoul, H. (1991). L'enfant captif, Approche psychanalytique du Placement Familial. Editions Universitaires, Paris.

Jenkins (1992) Siblings relationship in disharmonious home : potential difficulties and prostective effects. In Boer et Dunn. *Children's sibling relationships. Development and clinical issues*. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Associates. 125-138

Kaës, R. (1978). « Imagos et complexes fraternels dans le processus groupal ». *Le groupe familial*, 81, 72-78.

Kaës, R. (1989). Le pacte dénégatif dans les ensembles trans-subjectifs. *Le négatif, figures et modalités* , Missenard et al. Ed. Dunod, Paris.

Kaës, R. (1992). « Le complexe fraternel, Aspect de sa spécificité ». *Topique*, 50, 263-300.

Kaës, R. (1993). Le sujet de l'héritage. *Transmission de la vie psychique entre générations*, sous la dir. R. Kaës, H. Faimberg. Ed. Dunod, Paris, 1-15.

Kaës, R. (1993). *Le groupe et le sujet du groupe*. Ed. Dunod, Paris.

Kahn, M.D. ; Lewis, K.G. (1988). *Siblings in Therapy*. Ed. Norton, New York.

Kermption et al. (1991)

Lacan, J. (1938). Le complexe, facteur concret de la psychologie familiale, article "*La vie mentale*", in L'Encyclopédie française, t. VIII, Paris, 2éme partie, section A, Ed Larousse, Paris.

Langevin, A. (1991). Des couples de frères et sœurs ou la sexualité des itinéraires, *Dialogue*, 114, 55-63.

Langevin, A. (1999). Frères et sœurs, les négligés du roman familial. *La fratrie méconnue*, sous la dir. B. Camdessus. Ed. ESF, Paris, 19-31.

Leathers, S.J. (2005). Separation from siblings Association with placement adaptation and outcomes among adolescents in long-term foster care. *Children and Youth Services Review*, 27,793-819.

Leblanc (1998) Placés ensemble, accueillis individuellement. *La lettre du GRAPE*, 81-93

Lebovici (1970) *La connaissance de l'enfant par la psychanalyse*. PUF.

Lechartier-Atlan, C. (1997). Un traumatisme si banal. Jalousies. *Revue française de Psychanalyse*. T LXI, janvier, mars. 57-66.

Lemaire; J.G. Scelles, R. (2001) Avant propos ; *Dialogue*, 149, 1-3.

Lery, B. ; Shaw, T.V. ; Magruder, J. (2005). Using administrative child welfare data to identify sibling groups. *Children and Youth Services Review*, 27, 783-791.

Lewis, K.G. (1986). Sibling therapy with children in foster homes. *Family Therapy Collections*, 18, 52-61.

Lightburn, A. ; Pine, B.A. (1996). Supporting and Enhancing the Adoption of Children with Developmental Disabilities. *Children and Youth Services Review*, vol. 18, 1/2, 139-162.

Marcelli, D. (1993). Oedipe, fils unique. *Adolescence*, 11, 229-248.

Martinez, A.M. (1999). Séparer en respectant les liens. *Enfances et psy*, 9, 122-127.

Marty, F. (2001). Fonction mythique du fratricide, *Dialogue,* 149, 11-19

Matras, M.T. ; Hamelin, C. (1999). Le lien de fratrie dans les problématiques de maltraitance. In Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée. *La prise en charge de la maltraitance. Jeux et enjeux*. Ed. Karthala, Paris, 165-183.

Mazet, P. ; Stoleru, P. (1993) Psychopathologie du nourrisson et du. jeune enfant, Masson

Miollan, C. ; Vives, J.M. (1998). Le lien fraternel : base et modèle du lien social. *La Lettre du Grape, La fratrie est un jeu d'enfant*, 32, 17-25.

Moser ; Jacob (2002) Parental ans sibling efects in adolescent outcomes. *Psychological Reports*, 91(2), 463-479.

Neubauer, P.B. (1983b). The importance of the sibling experience. *Psychoanalytic Study of the Child*, 38, 325-336.

Neuburger, R. (1995). *Le mythe familial*. Ed. ESF, Paris.

Petit, C.; Lalou-Moati, M. ; Clervoy, P. (1995). Santé mentale. Risque. Vulnérabilité Ressource. In *nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*. 3043-3046.

Scelles, R. (1998). Fratrie et handicap. Ed L'Harmattan, Paris

Poittevin, A. (2006) Enfants de familles recomposées. Sociologie du lien fraternel. Ed PUR, Rennes.

Porot, M. (1971). L'enfant et les relations familiales. Ed. PUF, Paris.

Rabain, J.-F. (1988). L'enfant et la jalousie, perspectives psychanalytiques. *Lieux de l'enfance*, 16, 39-64.

Reinert, M. (1990). Alceste, une méthode d'analyse des données textuelles et une application : Aurélia de Gérard de Nerval. *Bulletin de Méthodologie Sociologique, 26,* 24-54.

Schaffer, H.R. ; Emerson, P.E. (1964). The development of social attachments in infancy. *Monograph of the society for research in child development*., 29, 3.

Sabourin, P. (1996). Frères et soeurs : séduction ou détournement? *Générations*, 8, 21-24.

Scelles, R. 2003). La fratrie comme ressource. *Contraste*, 18, 95-117.

Scelles, R. (2003). *La fratrie*. Paris, Ed Fleurus.

Shlonsky, A. ; Elkins, J. ; Bellamy, J. ; Ashare, C.J. (2005). Siblings in Foster Care. *Children and Youth Services Review*, 27, 693-695.

Shlonsky, A. ; Elkins, J. ; Bellamy, J. ; Ashare, C.J. (2005). The other kin : Setting the course for research, policy and practice with siblings in foster care. *Children and Youth Services Review*, 27, 697-716.

Simard, M.; Beaudry, M.; Drapeau, S. et Charbonneau, C. (1998). Les changements dans le système fraternel chez les enfants placés en milieu substitut. Dans : L.S. Ethier et J. Alary (Eds). *Comprendre la famille. Acte du 4ème symposium québécois de recherche sur la famille.* Ste-Foy, Qc.

Smith, M.C. (1998). Sibling placement in foster care : An exploration of associated concurrent preschoolaged child functioning. *Children and Youth Services Review*, 20, 389-412.

Smith, M.C. (1995). A preliminary description of nonschool-based friendship in young high-risk children. *Child Abuse & Neglect*, 19, 1497-1511.

Spitz, R. (1945). Hospitalism. Psycho-anal. *Stud. Child*., 1, 52-74.

Staff, I. et Fein, E. (1992). Together or separate : A study of sibling in foster care. *Child Welfare*, 71(3), 257-270.

Stern, D.N. (1977). *Mère, enfant. Les premières relations*. Ed. Mardaga, Bruxelles.

Stern, D.N. (1989). Le monde interpersonnel du nourrisson. Ed. PUF, Paris.

Sulloway, F.J. (1966). *Born to rebel, Birth order, Family dynamics, and creative lives.* Pantheon books, a division of Rondom House, Inc.

Stoneman, Z. ; Waldman Berman, P. (1993) *The effects of mental retardation, disability and illness on sibling relationships - research issues and challenges.* Ed Brookers. Baltimor.

Tarren-Sweeny, M.; Hazell, P. (2005). The mental health and socialization of siblings in care. *Children and Youth Services Review*, 27, 821-843.

Théry, I. (1996). Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées. *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain,* sous la dir. Le Gallet, D. ; Martin, C. Ed. L'harmattan, Paris.

Thomas, J. (1998). Faut-il placer les fratries en familles d'accueil ? *In La fratrie méconnue,* sous la dir. Camdessus, B. Ed. ESF, Paris, 139-156.

Tilmans-Ostyn, E.; Meynckens-Fourez, M. (1999). *Les ressources de la fratrie.* Ed. Eres, Ramonville Saint-Agne.

Timberlake, E.M. ; Hamlin, E.R.2nd (1982). The sibling group : a neglected dimension of placement. *Child Welfare*, 61(8), 545-552.

Tinbergen (1951) *L'étude de l'instinct*. Ed. Payot, Paris (1971).

Toman, W. (1987). Constellations fraternelles et structures familiales. Leurs effets sur la personnalité et le comportement. Ed. ESF, Paris.

Toussignant, M. (1998). Ecologie sociale de la résilience. *Ces enfants qui tiennent le coup,* sous la dir. Cyrulnik, B. Ed. Hommes et Perspectives, Paris, 61-73.

Tseng, W.S. ; McDermott, F.G. (1979). Triaxial family classifications : a proposal. *Journal American Academy Child psychiatry*, 18, 22-43.

Vanistendaël, S. (2001). Humour et résilience : le sourire qui fait vivre. *La résilience : le réalisme de l'espérance*. Ed. Erès, Ramonville Saint-Agne, 161-197.

Vergely, B. (2001). Approche philosophique de la résilience. *La résilience : le réalisme de l'espérance*. Ed. Erès, Ramonville Saint-Agne, 67-89.

Vinet, Y. (1998). Placement familial : la fratrie en question. *La Lettre du Grape, la fratrie est un jeu d'enfant*, 32, 93-96.

Vogelweith, A. (1999). Une loi qui incite à l'illégalité. *Enfances et psy*, 9, 131-132.

Wagner, M.E. ; Schubert, H.J. et Schubert, D.S. (1979). Sibship-constellation effects on psycho-social development, creativity and health. *Advances in Child Development & Behavior*, 14, 57-148.

Wallon, H. (1970). *De l'acte à la pensée. Essai de psychologie comparée*. Ed. Flammarion, Paris, coll. Champs (1978).

Wallon, H. (1983). *Les origines du caractère chez l'enfant.* Ed. PUF, Paris.

Webster, D. ; Shlonsky, A. ; Shaw, T. ; Brookhart, M.A. (2005). The ties that bind II : Reunification for siblings in out-of-home care using a statistical technique for examining non-independent observations. *Children and Youth Services Review*, 27, 765-782.

Wulczyn, F. ; Zimmerman, E. (2005). Sibling placements in longitudinal perspective. *Children and Youth Services Review*, 27, 741-763.